

DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE : PRINCIPES ET CONCEPTION POLITIQUE

Manuel pour la coopération européenne et internationale de la
Konrad Adenauer Stiftung

Mentions légales

Editeur

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.
D-10907 Berlin

Conception

Katja Plate, Directrice du Programme régional pour le Dialogue politique
Caucase du Sud

Karsten Grabow, Responsable de la Coopération internationale avec les partis
et les parlements.

Rédaction

Karsten Grabow
E-Mail: Karsten.Grabow@kas.de
Tel.: +49 (0)30 26996 3246

Assistants

Tim Kallweit, Isabel von Griesheim

Auteurs

Nino Galetti (3.4)

Karsten Grabow (Chapitre 1; Chapitre 2 avec Manfred Agethen, Rudolf Uertz
et Reinhard Willig; 3.1 et 3.2 avec Matthias Schäfer)

David Jonathan Grunwald (4.2)

Christine Henry-Huthmacher (3.3)

Tim Kallweit, Christopher Beckmann (4.1; 4.3-4.7)

Patrick Keller et Anika Wirtz (3.5)

Helmut Reifeld (3.6)

Wolfgang Stock (4.8)

Conseil et soutien

Christopher Beckmann

Prof. Dr. Hanns Jürgen Küsters

Frank Spengler

Prof. Dr. Hans-Joachim Veen

Prof. Dr. Bernhard Vogel, ancien ministre-président

Klaus Weigelt

Impression : SIMPACT

ISBN : 978-9973-797-17-9

SOMMAIRE

Préface	7
1. Qu'est-ce la démocratie chrétienne ?	9
2. L'histoire de la démocratie chrétienne en Europe	19
La théorie et la politique chrétienne-démocrate pendant l'entre-deux-guerres.....	26
La démocratie chrétienne depuis 1945.....	28
3. La politique chrétienne-démocrate de nos jours : Domaines politiques choisis	40
3.1 Politique économique.....	40
3.2 Politique sociale.....	43
3.3 Politique familiale.....	47
3.4 Politique environnementale.....	52
3.5 Politique étrangère et de sécurité.....	56
3.6 Solidarité internationale et coopération au développement.....	59
4. Eminents chrétiens-démocrates européens	63
4.1 Konrad Adenauer (1876-1967).....	63
4.2 Ludwig Erhard (1897-1977).....	66
4.3 Alcide De Gasperi (1881-1954).....	71
4.4 Robert Schuman (1886-1963).....	73
4.5 Helmut Kohl (*1930).....	76
4.6 Wilfried Martens (*1936).....	79
4.7 Jean-Claude Juncker (*1954).....	81
4.8 Angela Merkel (*1954).....	83
5. Sources et bibliographie complémentaire	88
6. Auteurs et collaborateurs	92

PRÉFACE

Depuis des décennies, les partis chrétiens-démocrates déterminent la politique de nombreux pays européens et participent de manière décisive au processus d'unification européenne qu'ils ont eux-mêmes lancé et au succès duquel ils ont contribué. Pour la Konrad Adenauer Stiftung (KAS), qui depuis 1964 porte le nom du premier chancelier fédéral allemand, les valeurs de la démocratie chrétienne et les valeurs défendues par Konrad Adenauer sont autant une mission qu'une obligation. Le leitmotiv de notre travail est la conception chrétienne de l'Homme, cette créature de Dieu, dans son égalité, son individualité incomparable, sa dignité mais également dans son imperfection. C'est sur cette base que la Konrad Adenauer Stiftung s'engage tant en Allemagne qu'en Europe et dans le monde pour la promotion de la démocratie libérale, les principes de l'État de droit et l'économie sociale de marché. Nos principes sont la liberté, la justice et la solidarité.

Or, dans la coopération internationale, il ne s'agit pas « d'exporter » des concepts préétablis sur la démocratie libérale et l'économie sociale de marché vers les pays partenaires. L'objectif de l'engagement international de la KAS est avant tout de contribuer, en étroite collaboration avec nos partenaires sur place, au développement et à la consolidation de la démocratie, de ses valeurs fondamentales, procédures et institutions. Les valeurs de la démocratie chrétienne et les approches politiques concrètes fondées sur ces valeurs sont autant d'orientations et de suggestions pour une conception politique fondatrice de sens. L'économie sociale de marché peut notamment servir d'exemple afin de surmonter les conséquences de la crise financière et économique mondiale et instaurer le développement durable dans les pays-projets.

La présente publication donne un aperçu des valeurs de la démocratie chrétienne, de son histoire, de ses développements et des positions chrétiennes-démocrates dans certains domaines politiques. Elle est complétée, en outre, par des informations biographiques sur les chrétiens-démocrates européens les plus renommés. Cette publication est, pour l'essentiel, le fruit d'une collaboration entre plusieurs sections de la Fondation Konrad Adenauer; elle peut notamment être utilisée dans nos bureaux à l'étranger pour intégrer les idées, valeurs et approches politiques de la démocratie chrétienne dans les projets internationaux de la Fondation. Je tiens à remercier toutes les collaboratrices et tous les

collaborateurs de la Konrad Adenauer Stiftung qui ont contribué au succès de ce manuel. Mes remerciements s'adressent en particulier à l'ancien directeur de la recherche de la KAS et actuel gérant de la Fondation Ettersberg à Weimar; le Pr. Hans-Joachim Veen, ainsi qu'au sociétaire gérant de l'agence de communication et de relations publiques Convinct GmbH, le Pr. Dr. Wolfgang Stock, pour leur soutien infailible et leur précieuse collaboration.

Dr. Gerhard Wahlers

Secrétaire général adjoint de la Konrad Adenauer Stiftung

I. QU'EST-CE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE ?

La démocratie chrétienne est un mouvement politique dont les débuts remontent au milieu du XIX^e siècle en Europe (Belgique, Allemagne, France, Italie, Pays-Bas, Autriche et Suisse). Elle prend ses racines dans les associations catholiques culturelles, ouvrières et de bienfaisance qui donneront plus tard naissance aux partis politiques (v. Chapitre 2). Après la Seconde Guerre mondiale les partis chrétiens-démocrates se sont développés, notamment sous la forme de partis populaires englobant toutes les confessions et s'adressant à toutes les couches de la population pour les intégrer politiquement. La formation d'une union politique de chrétiens des deux confessions (ainsi que de libéraux et de conservateurs) par Konrad Adenauer, premier chancelier fédéral allemand de l'après-guerre et secrétaire général de la CDU (Union chrétienne démocrate) pendant de nombreuses années, a contribué considérablement au succès durable de la démocratie chrétienne en Allemagne. Les partis chrétiens-démocrates déterminent depuis des décennies la politique de nombreux pays européens ainsi que le processus de l'unification européenne qu'ils ont eux-mêmes lancé et à la conception de laquelle ils ont contribué avec succès.

La démocratie chrétienne s'inspire de l'éthique sociale des Eglises chrétiennes, de la tradition libérale des Lumières et se fonde sur le respect des valeurs et relations citoyennes, notamment par rapport à la famille en tant que plus petite unité sociale. ***Le leitmotiv de la démocratie chrétienne est la conception chrétienne de l'Homme.*** Il se base sur l'individualité et la dignité inaliénable de l'Homme. Selon cette conception de l'Homme, l'être humain n'est pas le représentant d'une classe sociale – comme dans le marxisme – mais un être unique et inaliénable. A la différence des idéologies totalitaires, la conception chrétienne de l'Homme ne vise pas la formation d'un « homme nouveau » mais accepte, au contraire, chaque homme tel qu'il est avec ses forces, ses faiblesses et ses limites. La dignité inaliénable de l'individu ne renvoie pas non plus à un individualisme sans limite. L'image chrétienne de l'Homme souligne plutôt sa double nature : l'Homme est un individu ayant des droits inaliénables et un être social qui ne se réalise que dans la communauté partagée avec d'autres Hommes. De cette conception de l'Homme, la démocratie chrétienne déduit le droit de chacun à la participation active, égale et responsable à la politique et à la société.

Informations complémentaires : l'éthique sociale chrétienne

La doctrine sociale catholique et l'éthique sociale protestante forment, en termes d'Histoire des idées, le noyau central de l'éthique sociale chrétienne. Ces doctrines se sont développées au XIX^e siècle comme réaction aux bouleversements sociaux causés par l'industrialisation (la mise en œuvre d'une doctrine sociale orthodoxe a été retardée en raison de la situation politique entre 1917 et 1989). Avant même cette époque, l'éthique s'est penchée sur la question de savoir quelles attitudes et quelles actions de l'Homme étaient « bonnes » (éthique individuelle) ou quel Etat peut être considéré comme étant « bon » (éthique politique). Toutefois, les changements économiques et sociaux survenus au XIX^e siècle exigeaient une éthique pour la vie en communauté dans une société industrielle (éthique personnelle et éthique ou doctrine sociale).

La doctrine sociale catholique s'est développée à partir des discussions sur la question sociale et les théories économiques concurrentes pour la résoudre, à savoir le libéralisme et le socialisme. Elle a été influencée de manière significative par les encycliques des papes Léon XIII (*Rerum Novarum*, 1891) et Pie XI (*Quadragesimo Anno*, 1931). Alors que le libéralisme compte sur la liberté des marchés de fonder « la prospérité des nations », le socialisme et plus tard le communisme sont convaincus de la nécessité de la lutte des classes qui, dans un processus historique et en passant par la « dictature du prolétariat » mènerait vers une société sans classe. Dans *Rerum Novarum* (1891) Léon XIII critique âprement la société des classes du proto-capitalisme (du capitalisme débutant). Il ne s'oppose pas à la théorie de l'ordre libéral, mais il rejette le programme des socialistes : loin de contribuer à la solution, ce dernier nuirait aux classes ouvrières mêmes. Du libéralisme Léon XIII exige une justice des salaires qui relativiserait le principe pur du marché, il demande la liberté de coalition des ouvriers (liberté syndicale) comme étant un droit naturel et réclame une politique sociale étatique en faveur des ouvriers. Le pape y voit une possibilité de conjuguer la valeur fondamentale de la liberté et le marché en tant qu'institution découlant de cette liberté, avec l'idée d'une justice sociale pour créer un équilibre qui soutiendrait l'ordre économique.

L'éthique sociale protestante basée sur les travaux des théologiens Alexander von Oettingen (Die Moralstatistik und die christliche Sittenlehre, 1867), Adolf von Harnack (notamment Das Wesen des Christentums, 1900) et Ernst Troeltsch (Die Soziallehren der christlichen Kirchen und Gruppen, 1912) se consacre, outre la question sociale (création d'institutions caritatives pour les pauvres, réformes sociales pour améliorer la situation sociale des ouvriers), surtout aux questions relatives à l'ordre moral et éthique, aux relations humaines et à la responsabilité individuelle et collective. Ainsi il n'existe pas uniquement une responsabilité de l'entrepreneur mais également une responsabilité des entreprises, du chercheur et de la recherche, de l'homme politique et de la politique. Partant de la critique des conditions sociales qui prévalent au tournant du siècle (XIX^e/XX^e siècle), l'éthique sociale protestante développe des principes moraux pour l'organisation de la société moderne. Dans ce contexte, les tensions pouvant exister entre la logique du développement économique et du développement social et les limites que ces derniers imposent à la responsabilité de l'homme, occupent une place importante.

Dans l'éthique sociale chrétienne une notion est primordiale : la subsidiarité. La signification du mot latin d'origine (*subsidium* signifiant réserve, recours, appui) reflète bien l'idée de base de la subsidiarité. Les plus petites unités de la société telles que la famille, la communauté, la commune doivent être les vrais acteurs de la vie sociale et doivent pouvoir gérer leur vie de manière autonome et responsable. L'État et les entités sociales subordonnées ne sont, dans un premier temps, qu'une « réserve », autrement dit ils n'entrent en jeu que lorsque les plus petites unités n'arrivent plus à mener une vie autonome et responsable. Face aux plus petites unités, l'État n'a, en fait, qu'une fonction de soutien et d'aide. Le principe de subsidiarité peut se résumer en deux composantes : « le privé avant l'étatique » et « le petit avant le grand ». Une définition classique du principe de subsidiarité nous est proposée par Pie XI dans son encyclique *Quadragesimo Anno* (1931) qui précise : « [...] de même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter par leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi que ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler d'une manière très dommageable l'ordre social, que de

retirer aux groupements d'ordre inférieur; pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes. »

D'après : Honecker (2006), Koecke und Sieben (2010: 16-17).

De cette reconnaissance de la dignité humaine individuelle, de la liberté et de l'idée qui veut que l'Homme soit un être actif, doté d'une conscience, d'une responsabilité et d'une raison, résultent les orientations et les objectifs politiques de la démocratie chrétienne :

1. La reconnaissance de la démocratie libérale basée sur l'Etat de droit comme unique ordre politique capable de réaliser les principes de la démocratie chrétienne. Dans la confrontation qui oppose la démocratie chrétienne au tournant du XIX^e au XX^e siècle, aux socialistes et notamment aux communistes, cela signifiait également que les changements sociaux et politiques seraient réalisés par des améliorations **progressives** (p. ex. le **développement** d'une constitution) et non pas par des bouleversements révolutionnaires.
2. Le droit confirmé par la loi de pouvoir aspirer librement et de manière responsable à un épanouissement politique et économique et au bonheur pour soi-même et pour d'autres, ce qui reflète la réalisation des principes du libéralisme, de l'Etat de droit et de l'éthique sociale chrétienne.
3. La disposition d'assumer et de partager la responsabilité qui privilégie la décentralisation politique et l'autonomie, et s'oppose au centralisme et à l'autoritarisme, autrement dit le respect du principe de subsidiarité cher à la doctrine sociale catholique (voir chapitre 2).
4. La solidarité avec les plus faibles que soi comme l'expression même de l'amour du prochain et de la raison politique, autrement dit les objectifs caritatifs de l'éthique sociale chrétienne et la responsabilité pour ceux qui souffrent.

Ces orientations politiques de base et ces objectifs ont été conservés jusqu'à nos jours. Les partis chrétiens-démocrates modernes relient toujours les

idées du libéralisme avec celles du conservatisme des valeurs et de l'éthique sociale chrétienne. **Leurs valeurs de base sont la liberté, la justice et la solidarité.** Ces valeurs s'appliquent tant à la conception de l'ordre politique et économique qu'à la vie sociale.

Dans l'espace politique, la **liberté** s'exprime par les droits fondamentaux inaliénables et garantis dans la constitution (droits de liberté positifs), tels que la liberté de croyance et de conscience, la liberté d'opinion, de presse, de réunion et d'association ou le droit de vote actif et passif. Dans l'économie, cette liberté s'exprime par le droit à la propriété privée, le droit au libre épanouissement de la personnalité, la liberté professionnelle et la libre circulation. Or, puisque la liberté de l'un ne doit jamais entraver la liberté de l'autre, elle est soumise à certaines limites prévues par la loi (droits de liberté négatifs, légalité du pouvoir politique) qui veillent à ce que la liberté individuelle et d'autres droits fondamentaux comme la dignité humaine ou le droit au libre épanouissement de la personnalité ne soient pas limités par d'autres personnes. Cette conception de la liberté est libérale dans le sens classique du terme et correspond aux principes d'un Etat de droit libéral. Elle explique par ailleurs pourquoi les partis chrétiens-démocrates sont les défenseurs d'un ordre économique basé sur l'économie de marché qui toutefois veille à une équilibration sociale.

Pour la démocratie chrétienne les valeurs de **justice** s'expliquent d'abord par l'égalité de tout Homme dans sa dignité accordée par Dieu puis par l'égalité devant la loi. Dans un Etat de droit libéral le terme **justice** signifie « les mêmes droits pour tous », autrement dit personne ne peut être ni avantage ni désavantage par la loi en raison de ses croyances, de sa fonction, de ses origines ou en raison d'autres caractéristiques. En économie et surtout en référence à la politique sociale, la démocratie chrétienne se distingue clairement du socialisme et du communisme mais également de la social-démocratie dans son interprétation de la justice. La conception de la justice de la démocratie chrétienne ne vise pas la redistribution radicale de la propriété et des revenus dans le but de remédier autant que possible à leur répartition inégale, mais la justice distributive et l'équilibration sociale sans nivellement et surtout l'égalité des chances. Selon cette conception chaque homme, chaque femme doit pouvoir s'épanouir en fonction de ses aspirations et de ses capacités individuelles. Pour se faire, la démocratie chrétienne propose un cadre politico-juridique (l'Etat de droit libéral) et un concept socio-économique (l'économie

sociale de marché), elle propose des solutions dans l'éducation, la formation professionnelle et la politique familiale qui **peuvent** être acceptées en fonction des aspirations et des capacités de chacun.

*L'économie sociale de marché, le modèle économique et social de la démocratie chrétienne*¹. Il s'agit d'un concept qui relie entre elles les valeurs fondamentales de « liberté » et de « justice ». Il a été développé après la fin de la Seconde Guerre mondiale notamment par les économistes allemands Walter Eucken et Alfred Müller-Armack (qui deviendra plus tard président de la Fondation-Konrad-Adenauer) en collaboration avec le juriste Franz Böhm et mis en pratique par le ministre fédéral de l'économie de l'époque Ludwig Erhard qui occupera par la suite les postes de chancelier fédéral et de secrétaire général de la CDU.

De la valeur fondamentale de **liberté** découle en toute logique la reconnaissance d'un ordre économique basé sur l'économie de marché, autrement dit sur la propriété privée, la libre entreprise et la concurrence. Etant donné que l'objectif premier de l'économie de marché, l'approvisionnement optimal de la population en biens et services, ne peut être réalisé par les seules institutions du marché libre et non-régulées et étant donné que le marché libre engendre parfois des conséquences sociales indésirables (p. ex. des crises économiques, le chômage), l'Etat fixe un cadre légal – l'économie sociale de marché – à l'intérieur duquel le marché peut déployer ses activités. Outre les réglementations visant le respect de la libre concurrence, par exemple en garantissant la liberté d'exercer une activité industrielle ou commerciale indépendante, la liberté des contrats, le contrôle des monopoles et les lois anti-trust ainsi que les interventions temporaires de l'Etat en cas de perturbations graves du développement économique général (crises économiques mondiales), l'économie sociale de marché œuvre – et c'est là son deuxième objectif – pour la mise en place de conditions humaines de travail. Dans la pratique, ces objectifs sont garantis par l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, par la réglementation du temps de travail hebdomadaire et la réglementation relative à la protection contre les licenciements abusifs (qui diffère d'un pays à l'autre). La reconnaissance de la liberté d'organisation des salariés et le droit des

¹ Ce concept économique et social est un élément caractéristique de la démocratie chrétienne allemande. Dans d'autres pays les chrétiens-démocrates poursuivent des objectifs similaires mais avec des noms différents : capitalisme social (Pays-Bas), Etat-Providence corporatiste (Autriche).

syndicats à négocier les salaires et les conditions de travail (autonomie tarifaire) sont également inclus dans le concept de l'économie sociale de marché.

Dans le cadre de ce concept économique, qui dans l'esprit de ses initiateurs était bien plus qu'un système économique mais une éthique sociale, la démocratie chrétienne met l'accent sur l'**obligation sociale de la propriété privée**. La propriété privée, l'initiative privée et la disponibilité des facteurs de production mais également l'acceptation de la responsabilité entrepreneuriale et des risques qui y sont attachés font partie de la valeur fondamentale de la liberté et du droit au libre épanouissement de la personne qui en découle. La démocratie chrétienne souligne également les obligations liées à la propriété privée qui ne doit pas uniquement servir au bien-être de son propriétaire mais contribuer aussi au bien-être de la collectivité. En Allemagne la protection et l'obligation sociale de la propriété privée sont ancrées dans la constitution (loi fondamentale art. 14, al. 2) et forment une partie intégrante du programme chrétien-démocrate (CDU Deutschland 2007: 49).

La valeur fondamentale de **solidarité** désigne d'abord une attitude humaine générale déduite de l'idée de l'humanité et de l'amour du prochain. Elle oblige « le plus fort » à défendre « le plus faible ». Dans l'économie sociale de marché la solidarité intervient lorsqu'une personne ne peut plus – de manière définitive ou temporaire – participer au marché du travail. Elle concerne notamment les personnes malades, les femmes enceintes, les personnes âgées et les chômeurs. Afin de pouvoir remplir ses obligations socio-politiques (ainsi que d'autres tâches incombant à l'Etat telles que la garantie de la sécurité intérieure et extérieure, l'éducation et le développement de l'infrastructure), l'Etat prélève des impôts et d'autres contributions sur les revenus du travail et sur d'autres revenus. Les contribuables et les salariés acquièrent ainsi des droits de couverture sociale – temporaires – dans le cas de maladie ou de chômage – ou permanents – dans le cas de la pension de retraite. L'aspect chrétien-démocrate de l'orientation sociale de l'économie sociale de marché concerne moins les objectifs (solidarité avec les faibles, lutte contre la pauvreté et contre l'exclusion de la vie économique) que son raisonnement et les moyens employés (v. 3.2). A la différence d'autres approches économiques et sociales, la politique sociale chrétienne-démocrate souligne l'obligation de respect de la dignité humaine qui doit être préservée indépendamment des revenus et de la position dans la vie active (salarié ou chômeur, incapacité de travailler pour

cause de maladie ou retraite) ainsi que le fait qu'outre la couverture sociale solidaire des risques de la vie assurée par l'Etat et/ou ses systèmes de sécurité sociale, il faut également se prémunir des vicissitudes de la vie par des moyens privés. En outre, la politique sociale chrétienne-démocrate souligne que le bénéfice des prestations sociales publiques oblige à la responsabilité et à l'initiative propre.

La politique économique et sociale chrétienne-démocrate soutient le principe d'un Etat actif tout en s'opposant à « l'omnipissance » de l'Etat selon la devise : autant d'Etat que nécessaire (p. ex. pour établir un cadre politique pour l'économie de marché ou pour créer un système de couverture sociale solidaire) mais aussi peu d'Etat que possible. A la différence des modèles politiques et sociaux proposés par les socialistes ou les sociaux-démocrates, la société chrétienne-démocrate délègue de nombreuses attributions publiques à des petites unités sociales indépendantes de l'Etat. Cela correspond à l'idée de la subsidiarité selon laquelle l'Etat peut renoncer à prendre en charge certaines attributions dès lors que des individus ou des communautés plus petites sont en mesure de s'en occuper.

La démocratie chrétienne entretient une **relation privilégiée avec les Eglises chrétiennes**, sans en être le « bras politique ». La démocratie chrétienne soutient la séparation de l'Etat et de l'Eglise, en dépit du fait que la démocratie chrétienne et les Eglises partagent les mêmes valeurs. Parmi ces dernières nous pouvons citer la conception chrétienne de l'Homme, la reconnaissance de la dignité individuelle de l'Homme, le respect de la liberté et de la responsabilité, la protection de la vie non encore née, la préservation de la Création et l'attention particulière accordée à la famille comme plus petite unité de la société. Les Eglises sont par ailleurs appréciées comme des autorités éthiques et morales et en tant que lieux de promotion de la citoyenneté et du bien commun. La relation particulière avec les Eglises dans les pays à tradition chrétienne-démocrate s'exprime également par le fait que les partis chrétiens-démocrates s'engagent pour que l'instruction religieuse reste une matière enseignée dans les écoles publiques. Dans de nombreux pays à tradition chrétienne-démocrate (Danemark, Allemagne, Italie, Autriche, Suisse, Suède, Espagne) c'est d'ailleurs l'Etat qui prélève l'impôt sur le culte. Finalement, la démocratie chrétienne s'engage également pour le maintien des fêtes et symboles chrétiens – en soulignant la tolérance à l'égard d'autres religions.

Depuis 1945, les partis chrétiens-démocrates ont déterminé de manière décisive la politique dans de nombreux pays d'Europe occidentale et au niveau européen. Dans certains pays – Belgique, Allemagne, Luxembourg, Hongrie ou Slovaquie – ces partis sont actuellement au gouvernement – seuls ou dans une coalition. La démocratie chrétienne doit ses succès politiques notamment au fait qu'elle a su intégrer différents courants et tendances politiques, ce qui lui a permis d'investir et de représenter le centre de la scène politique. La démocratie chrétienne est par principe orientée vers l'économie de marché, sans pour autant être un défenseur du libéralisme effréné. Elle conçoit sa politique sur la base de sa conception chrétienne de l'Homme, tout en soulignant qu'il n'est pas possible de déduire un programme politique pratique de la foi chrétienne et que c'est justement pour cette raison qu'elle n'est pas le bras des Eglises dans l'espace politique. Elle est libérale, toutefois à la différence d'autres partis, elle considère que dans un Etat de droit la liberté individuelle doit être limitée afin de pouvoir maintenir un ordre politique stable et garantir la sécurité intérieure et extérieure. Elle est tolérante à l'égard d'autres religions, cosmopolite et œuvre pour une politique de voisinage pacifique et la continuation de l'intégration européenne. En même temps, elle affirme son attachement à la patrie, l'identité nationale et régionale, les valeurs et symboles nationaux (représentés en Allemagne par la constitution, les valeurs chrétiennes et la culture allemande) et elle ne cautionne pas la juxtaposition multiculturelle non réglementée.

Pendant longtemps, la politique chrétienne-démocrate correspondait aux valeurs et attentes politiques de la majorité de la population dans les pays de l'Europe de l'Ouest. C'est ainsi que les partis chrétiens-démocrates sont devenus des partis populaires, des partis du centre ; ils ont beaucoup d'adhérents, sont socialement hétérogènes et politiquement très performants, raison pour laquelle la formation de gouvernements a été et est souvent impossible sans leur participation. Toutefois, les partis chrétiens-démocrates européens se voient aujourd'hui confrontés à de nouveaux défis. D'une part, ils souffrent du fait que les électeurs d'aujourd'hui ne sont plus aussi attachés à un parti politique que dans le passé, se laissent moins facilement mobiliser politiquement et subissent les tendances à l'individualisation et à la désolidarisation de la société, particulièrement dans les grandes villes les partis chrétiens-démocrates ont de plus en plus de difficultés à mobiliser des majorités, alors que les régions rurales

avec une part plus importante de chrétiens actifs, d'agriculteurs et de PME comptent toujours parmi leurs bastions. Et d'autre part, l'État social réalisé avec l'appui des partis chrétiens-démocrates arrive aujourd'hui à ses limites en raison des changements démographiques et des conséquences sociales de la mondialisation.

Les partis chrétiens-démocrates ont réagi à ces nouveaux défis en adaptant leurs programmes, leurs stratégies et leurs organisations, sans pour autant céder sur leurs principes de base ou leur crédibilité. Au niveau de la société cela se fait par exemple par la recherche de nouveaux adhérents dans la bourgeoisie libérale des grandes villes (cadres bien formés aux revenus élevés), la recherche de nouveaux partenaires de coalition sur la base de valeurs partagées ou par le dialogue avec les membres d'autres confessions et croyances en respectant les valeurs chrétiennes mais en soulignant les éléments communs par exemple dans le domaine de la famille.

Au niveau politique, les partis chrétiens-démocrates essaient de créer des espaces de participation attrayants pour faire participer leurs adhérents à la vie interne du parti, par exemple en dynamisant les activités locales du parti, en introduisant plus de démocratie directe, par exemple lors de la discussion et l'adoption du programme ou du choix des candidats, l'ouverture du parti aux non-membres au niveau local ou la possibilité d'une adhésion limitée dans le temps. Dans le domaine économique, les priorités se concentrent aujourd'hui sur la régulation des marchés mondiaux et nationaux de manière à ce qu'ils n'entraînent pas – comme cela a été le cas lors de la crise financière et économique de 2008/2009 – des économies entières au bord de la faillite et discréditent l'économie de marché dans sa totalité, tout en veillant à ce que l'espace pour l'engagement économique des privés ne soit pas trop restreint. La conception politique de l'économie sociale de marché face à la mondialisation compte – outre les efforts de s'adresser, dans le respect des valeurs fondamentales, à de nouveaux adhérents sans perdre son électorat traditionnel – parmi les défis les plus importants que les partis chrétiens-démocrates sont appelés à relever aujourd'hui.

2. L'HISTOIRE DE LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE EN EUROPE²

La démocratie chrétienne est avant tout un phénomène européen³. Elle s'est développée comme réaction à la Révolution française de 1789 et à la libéralisation et la sécularisation de la vie politique et sociale en Europe entamées depuis la France. L'expression *démocratie chrétienne* fut employée pour la première fois en 1791 devant l'Assemblée législative par l'évêque constitutionnel de Lyon, Antoine-Adrien Lamourette, elle n'a d'abord qu'une signification religieuse. La notion se réfère, dans un premier temps, à une conception idéalisée de l'Eglise originelle et démocrate transférée à l'organisation ecclésiastique. Elle prévoyait l'établissement de structures démocratiques communales et le démantèlement de l'organisation hiérarchisée de l'Eglise.

Entre 1830 et 1848 la notion de la démocratie chrétienne prend des contours politiques. Ses protagonistes sont alors les catholiques qui tentent de jeter un pont entre l'attitude de l'Eglise et la réalité politique. Pour les chrétiens protestants la question relative au fondement d'une politique chrétienne ne commence à se poser réellement – après quelques tentatives hésitantes pendant l'entre-deux-guerres – qu'après 1945. En raison de leur attitude ecclésiastique et éthico-sociale mais également en raison du lien très étroit entre le trône et l'autel dans les Etats monarchiques, les protestants avaient une autre approche à l'égard de l'idée chrétienne-démocrate. Les chrétiens protestants ne se sont pas fondés sur le droit naturel mais sur une anthropologie théologique. En outre, le degré d'attachement à une association ou un parti était moins développé que dans le catholicisme. Dans le protestantisme les positions conservatrices, religieuses et caritatives ainsi que chrétiennes-sociales ont continué de dominer. Par ailleurs, dans les pays européens marqués par le protestantisme (et notamment dans les pays scandinaves et en Grande-Bretagne) le conflit entre l'Eglise et l'Etat qui devait avoir plus tard une influence

² Cette section est basée sur un texte rédigé par Rudolf Uertz (2004), adapté pour les besoins de cette publication par Karten Grabow. Les auteurs remercient Janine Dombusch, étudiante en « Etudes européennes » à l'université de Maastricht, qui a effectué, en juillet 2009, un stage dans l'équipe Amérique latine de la KAS, pour sa précieuse collaboration.

³ Sur les origines et l'histoire de la démocratie chrétienne en Amérique latine voir p. ex. Caldera (1977/2002), Jung (1983) ainsi que Henning et Weigelt (1997).

importante sur les partis, n'a pas eu lieu. Au Danemark et en Grande-Bretagne on tenta dès le XVII^e siècle d'établir le principe de l'enseignement obligatoire sous contrôle étatique, c'est-à-dire séculier. Dans ces pays, la situation était moins conflictuelle étant donné que l'Eglise luthérienne d'Etat et l'Eglise anglicane d'Etat ont été reconnues comme des partenaires égaux de l'Etat. Les chrétiens protestants dans ces pays ont plutôt formé une alliance avec les conservateurs face aux forces libérales pour essayer de défendre la monarchie.

C'est le prêtre breton Robert Lamennais soutenu par Charles Montalembert et Henri Dominique Lacordaire, à qui nous devons le développement de l'idée chrétienne-démocrate. Se référant au mouvement constitutionnel belge de 1830 soutenu par les libéraux et les catholiques (« idée de l'union »), ils revendiquent la séparation de l'Eglise et de l'Etat ainsi que la liberté de religion, de conscience, d'enseignement, de presse et d'association. Pourtant, le lien qu'ils établissaient entre la démocratie et le christianisme était soutenu par des concepts théologiques traditionnalistes. Ils n'ont pas développé un programme politique détaillé. Toutefois, le grand mérite de Lamennais est d'avoir compris très tôt l'importance grandissante du peuple en tant que sujet agissant (souveraineté du peuple) et de la question sociale comme facteur déterminant de l'ordre sociopolitique du XIX^e siècle.

Alors que l'Etat moderne s'est développé, sur le continent européen, en tant que révolte contre « Dieu et la religion », l'absolutisme et le règne accordé par « la grâce de Dieu », Lamennais ne voit pas la religion et la démocratie comme des forces opposées mais comme des grandeurs s'influençant mutuellement. Pour lui, la liberté, la justice et l'égalité sont des éléments théologiques qui se distinguent dans leur entendement religieux et éthique du libéralisme individualiste. Lamennais espérait une coalition entre les forces chrétiennes-libérales et le libéralisme individualiste et séculier qui cependant demandait encore de nombreuses années pour se concrétiser.

En 1862 l'évêque de Mayence, Wilhelm Emmanuel Freiherr von Ketteler, développe dans son traité « Freiheit, Autorität und Kirche » (Liberté, Autorité et Eglise) une approche théorique sur l'attitude des catholiques à l'égard du pouvoir étatique, sur la relation entre l'Eglise et l'Etat, l'activité politique des catholiques et la représentation de leurs droits dans un ordre constitutionnel. Il justifie le constitutionnalisme et recommande aux catholiques de se saisir de

tous les leviers politiques, parlementaires et communicatifs (p. ex. les organes de presse) pour défendre les intérêts catholiques. De manière pragmatique, Ketteler s'appuie sur des principes libéraux de l'Etat de droit. Il réfute l'absolutisme et l'Etat policier en leur opposant le « vrai Etat de droit » établi « sur la liberté et l'autonomie ». Parmi les autres revendications formulées par Ketteler nous citerons la protection juridique garantie par l'Etat, la différenciation adéquate entre le droit public et le droit privé, la création d'un tribunal administratif, d'une Cour Suprême impériale et l'indépendance de la magistrature. Ainsi le fondement essentiel de l'Etat de droit est son ordre normatif, « une échelle juste pour mesurer, une loi juste pour juger ». Toutefois, Ketteler ne réussit pas à faire ancrer dans la constitution impériale de 1871 la liberté de l'Eglise en tant que droit fondamental. Ketteler représente néanmoins le catholicisme libéral dans les systèmes constitutionnels. Il prépare, par ailleurs, le chemin pour la réforme sociale chrétienne. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les écrits de Ketteler marquent les principes et les idées du catholicisme politique tels que défendus par les associations fondées par les membres catholiques des partis politiques représentés à l'Assemblée constituante de Francfort de 1848/49.

La création des premiers partis chrétiens en Europe remonte aux années 1870. Elle s'explique par la puissance grandissante de la bourgeoisie et de sa philosophie politique, le libéralisme d'une part, et la Révolution industrielle et ses corollaires sociaux, de l'autre.

Le libéralisme ne défend pas uniquement des revendications politiques révolutionnaires telles que l'Etat-nation civique et démocratique, l'introduction du droit de vote (des hommes), le renforcement des parlements et la création des partis politiques. La bourgeoisie devient également et en collaboration avec les forces conservatrices une concurrence pour l'Eglise (catholique) dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement.

En Allemagne, après l'unification du pays en 1871, les catholiques sont en minorité. Pour s'imposer contre la dominance de l'aristocratie prussienne majoritairement protestante regroupée autour du chancelier Otto von Bismarck – qui essaie d'écarter l'Eglise catholique – les députés catholiques fondent en 1869/70 le parti du Centre (*Zentrumspartei*). Alors que la politique de Bismarck a été ciblée sur un ordre politique centralisé, le parti du Centre favorise un

ordre fédéral et s'engage en faveur d'une plus grande indépendance des états fédéraux. Toutefois, la principale raison pour le conflit avec le gouvernement allemand, les forces prussiennes conservatrices et notamment les forces politiques libérales est liée aux tentatives du chancelier de réduire l'influence de l'Eglise catholique – notamment dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement – et d'établir un monopole étatique et par conséquent séculier sur l'éducation. L'Eglise catholique officielle et notamment les organisations laïques et les milieux catholiques réclament, en revanche, l'indépendance des institutions ecclésiastiques (catholique). Le parti du Centre s'engage pour un maintien des écoles confessionnelles et du contrôle spirituel des écoles. La Prusse protestante impose aux catholiques allemands, au sommet desquels se trouve le parti du Centre en tant que mouvement politique, ce que l'on appelle à l'époque la « guerre culturelle » (expulsion des Jésuites, réglementation de l'aumônerie par l'interdiction de prêches, de processions, suppression de la législation de l'Eglise sur le mariage), ce qui, en définitive, mène à un renforcement du catholicisme politique et du parti du Centre dans l'Empire allemand.

Outre le conflit politico-culturel avec les partis libéraux (et, en partie, avec les partis conservateurs), la création des partis chrétiens est également liée aux conséquences de la Révolution industrielle et au débat au sein de l'Eglise catholique sur la situation des ouvriers. En effet, parmi les conséquences négatives de la Révolution industrielle on peut citer, entre autres, l'urbanisation massive, la misère sociale et l'appauvrissement de larges couches de la population. La situation sociale des ouvriers préoccupait – outre les organisations socialistes – les mouvements sociaux catholiques. S'appuyant sur la doctrine caritative et solidaire du christianisme – aide au prochain et intégration sociale – les mouvements sociaux catholiques veulent résoudre la question sociale par la lutte morale contre le libéralisme politique et économique. Ces tendances à l'intégration et à l'orientation vers les idées de l'ordre corporatiste trouvent leur expression dans les associations catholiques et le mouvement syndical chrétien et influenceront fortement la législation sociale qui sera adoptée plus tard dans les pays européens.

Informations complémentaires : la démocratie chrétienne et la doctrine sociale du pape Leo XIII.

La doctrine étatique et sociale de Leo XIII. (1878–1903) a eu une grande importance pour la démocratie chrétienne non seulement sur un niveau théorique et programmatique mais également relative au parti et à la politique sociale.

Leo XIII a réussi à faire sortir l'Eglise catholique de son attitude restrictive qu'avaient adoptée ses prédécesseurs et notamment Pie IX dans son *Syllabus errorum* (1864) contre le libéralisme et toutes les idées sociales et politiques nouvelles, en ouvrant avec beaucoup de délicatesse l'Eglise et l'éthique sociale aux questions nouvelles. Dans ses encycliques d'Etat (publiées dès 1881) Léo exhorta les catholiques français et les catholiques des pays dans lesquels un ordre républicain avait été établi, à accepter cet ordre. Le pape adopta une position neutre quant à la question de la forme de l'Etat (la thèse de la neutralité vis-à-vis de l'Etat) tout en soulignant son désaveu pour les activités politiques et les mouvements catholiques qui encouragèrent la démocratie et risquèrent de participer à la chute des monarchies existantes. En principe, la reconnaissance de l'ordre républicain par le pape lia l'attitude de l'Eglise à l'égard de la forme de l'Etat et du gouvernement aux possibilités et développements prévus par la constitution et la législation dans les différents Etats.

En 1891 Léo XIII publia son encyclique *Rerum novarum* sur la question ouvrière, la première circulaire sociale du chef suprême de l'Eglise catholique. Le pape y soutint les revendications pour l'équité des salaires, et davantage d'activités étatiques dans le processus économique mais également le droit de coalition des ouvriers. Dans ce document le pape constate notamment que la protection des ouvriers ne suffit pas à elle seule et plaide pour la création d'organisations de travailleurs adéquates. A la différence du principe de non intervention (Etat veilleur de nuit), l'encyclique souligne l'obligation de l'Etat de promouvoir le bien commun. *Rerum novarum* a contribué à faire développer le programme social du mouvement chrétien-social (concepts pour la solution de la question sociale ainsi que de la question industrielle et ouvrière). Si l'encyclique n'incita pas directement à la création de mouvements ou de partis politiques pour faire

accepter les revendications socio-éthiques, elle y contribuera néanmoins en demandant aux catholiques de s'engager dans l'action solidaire. Outre l'Etat et l'Eglise, l'encyclique mentionna la coopération solidaire des employeurs et des travailleurs comme les facteurs les plus importants pour résoudre la question sociale. Ainsi ce document social a été à l'origine, quoique indirectement, de tendances sociales et politico-démocratiques.

En Belgique, en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en France et en Italie mais également dans des pays de l'Europe centrale et orientale de nombreux cercles et groupes d'études se sont formés suite à la publication de l'encyclique pour élaborer des concepts sociopolitiques et œuvrer à sa réalisation. Ces groupes – mais également des groupes parlementaires – devaient nécessairement adopter un caractère politique et/ou partisan.

Or, Léo XIII n'a pas voulu laisser ces développements se faire tout seuls. Pour des raisons ecclésiastiques et politiques il tenait à contrôler les développements des partis et des associations et limiter les activités chrétiennes-démocrates aux seules activités sociales et caritatives. Dans son encyclique ***Graves de communi re : sur la démocratie chrétienne*** (1901) dans laquelle, pour la première fois, un document papal se prononce sur la démocratie chrétienne, le pape refusa la démocratie chrétienne comme mouvement politique en précisant qu'il « serait condamnable de détourner vers un sens politique le terme de démocratie chrétienne. En effet, les préceptes de la nature et de l'Evangile étant, par leur autorité propre, au-dessus des vicissitudes humaines, il est nécessaire qu'ils ne dépendent d'aucune forme de gouvernement civil, ils peuvent pourtant s'accommoder de n'importe laquelle de ces formes, pourvu qu'elle ne répugne ni à l'honnêteté ni à la justice ».⁴ Par conséquent, les catholiques doivent respecter la neutralité de l'Eglise par rapport à la question de la forme de l'Etat et du gouvernement et ils doivent s'abstenir à privilégier une forme d'Etat par rapport à une autre et à contribuer à son succès. Le pape Léo XIII n'entendait pas la notion de « démocratie chrétienne » dans un sens politique, mais dans un sens social. La notion avait, selon Léo, un « arrière-goût dangereux » puisqu'il avait tendance à soutenir la démocratie dans le

⁴ Texte français sur : http://www.vatican.va/holy_father/leo_xiii/encyclicals/documents/hf_l-xiii_enc_18011901_graves-de-communi-re_fr.html. N. d.T.

sens de la souveraineté du peuple et qu'il était en conséquence incompatible avec la doctrine catholique et avec son attitude neutre à l'égard des différentes formes de l'Etat.

Vers la fin du XIX^e siècle les partis chrétiens en constitution en Europe ne devaient pas uniquement s'imposer face aux forces libérales et – à l'instar de l'Allemagne – aux protestants conservateurs, ils étaient également confrontés au Vatican qui s'opposa contre leur constitution et au « jeu » politique séculier pour obtenir des membres, des voix, des sièges au parlement et pour accéder au pouvoir politique. En 1874, le pape Pie IX (1846-1878) interdit par décret (*non expedit*) aux catholiques italiens toute activité politique. Il en résultait un conflit violent entre le Saint-Siège et les institutions qui ont précédé la *Democrazia Cristiana* (1942-1994), le *Partito Popolare Italiano* (PPI) et l'*Azione Cattolica*. Il s'agissait d'organisations de laïcs politico-sociales qui avaient été fondées pour faire du catholicisme un mouvement populaire œuvrant au renouvellement de la politique et de la société et dont l'objectif était de rendre superflu le socialisme tel qu'il était représenté par les partis et les syndicats des mouvements ouvriers.

Sous la pression du libéralisme et de la Révolution industrielle d'une part, et de la dynamique des organisations laïques catholiques à orientation politique et sociale fondées dans de nombreux pays de l'Europe de l'Ouest (Belgique, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Autriche, Suisse) de l'autre, le Vatican renonça finalement à sa résistance contre la création de partis chrétiens. La doctrine d'Etat et la doctrine sociale du pape Léo XIII y ont considérablement contribué. Par ailleurs, le mouvement social des chrétiens catholiques avait tissé jusqu'à la fin du XIX^e siècle un réseau assez dense d'associations, de syndicats, de coopératives et aussi de partis, qui se sont adressés avec beaucoup de succès aux chrétiens (catholiques), qui les ont intégrés dans un réseau politique et social dense et leur ont offert une « patrie » politique et sociale et – très important pour le Vatican – un concept qui s'opposa aux partis, syndicats et idéologies marxistes.

Les partis chrétiens en Europe de l'Ouest – le parti chrétien-social en Autriche, le parti catholique-conservateur en Suisse, la *Démocrazia Cristiana* en Italie, le parti populaire catholique aux Pays-Bas et le parti du Centre en Allemagne – se sont développés en des partis du centre bien organisés et ont

obtenu le soutien de la majorité de l'électorat catholique indépendamment de leur situation sociale ou économique. Les partis chrétiens-démocrates ont intégré les entrepreneurs, les employés, les artisans, les commerçants et les agriculteurs tout comme les travailleurs, un aspect important pour leur réussite ultérieure. Ainsi le parti du Centre a pu recueillir, dès les élections au Reichstag de 1874, près de 30% des voix et a envoyé régulièrement entre 90 et 100 députés au Reichstag allemand. Il était devenu un élément inévitable dans la vie politique de l'Empire allemand à l'instar de ses partis frères dans les autres pays européens.

La théorie et la politique chrétienne-démocrate pendant l'entre-deux-guerres

Après la fin de la Première Guerre Mondiale le pape Benoît XV (1914-1922) abrogea le décret de Pie IX. (*non expedit*) et encouragea la création d'un parti chrétien en Italie. Avec le *Partito Popolare Italiano* (PPI) fondé en 1919 par Luigi Sturzo, les mouvements du catholicisme politique et social se réorganisèrent en un parti qui soutenait la doctrine sociale catholique, s'engageait en faveur des réformes démocratiques comme l'introduction du droit de vote pour les femmes et mobilisait avec succès des membres et des électeurs à travers toutes les couches sociales.

En Autriche et en Allemagne la période d'après-guerre était caractérisée par de changements profonds dans le paysage politique : la fin de la monarchie et la proclamation de la république démocratique. Le parti du Centre se considérait alors, selon ses directives de 1922, comme un « parti populaire chrétien décidé à faire prévaloir les principes du christianisme dans l'Etat et la société, l'économie et la culture ». Les attributions juridiques et internes du parti sont déterminées par « la conception chrétienne de l'Etat et par le caractère d'un parti constitutionnel ». Cette conception implique le refus d'un « bouleversement violent de la situation constitutionnelle » et de l'omnipotence de l'Etat et de la « négation ou la dissolution de l'idée de l'Etat ». Il revendique un « Etat populaire allemand dont la forme est déterminée par la volonté du peuple à travers la constitution. Le peuple en tant que souverain du pouvoir étatique doit être conscient de sa responsabilité pour les affaires de l'Etat. Pour cette raison, les citoyens de toutes les couches sociales doivent participer de manière autonome aux affaires publiques... »⁵.

⁵ Les directives du parti du Centre allemand (1922), dans Mommsen (1960: 486-489).

Après la fin de l'Empire allemand, le parti du Centre tente de fonder l'ordre démocratique et républicain sur le droit naturel chrétien. Il revendique la souveraineté du peuple, les droits civiques fondamentaux et la formation de la volonté démocratique. Un autre point sur le programme des partis chrétiens et/ou chrétiens-démocrates dans l'Europe de l'entre-deux-guerres concerne le rétablissement de la stabilité et de l'ordre moyennant un Etat fort – mais non totalitaire.

Les efforts entrepris pour distinguer systématiquement les compétences individuelles, sociales et étatiques au sein de la communauté et pour développer les critères pour des règles adéquates de compétence, se reflètent dans l'encyclique sociale de pape Pie XI *Quadragesimo anno : la restauration de l'ordre social* (1931) qui, à l'instar de *Rerum novarum*, connaît un accueil très favorable. En soulignant le principe de subsidiarité, cette encyclique a, sans aucun doute, énoncé un des principes les plus fondamentaux en termes d'éthique sociale et d'ordre politique du mouvement chrétien-démocrate. Après 1945, ce principe sous-tend les programmes étatiques, économiques et sociaux de la plupart des partis chrétiens. Plus tard, ce même principe trouvera également son entrée dans les programmes des partis libéraux et socio-démocrates ainsi qu'à travers le Traité de Maastricht, dans les textes de l'Union Européenne (1992).

Le principe de subsidiarité est un concept ostensiblement anti-étatique. Il constitue la clef de voûte de l'éthique sociale chrétienne. La notion « subsidiarité » provient du mot latin *subsidium* (réserve, ersatz). Selon le principe de subsidiarité, la réalisation de la liberté présuppose une conception autonome de la vie. Les plus petites unités de la société telles que la famille ou la commune doivent être les vrais acteurs de la vie sociale et pouvoir concevoir de manière responsable et autonome leur vie. Selon ce principe, l'Etat doit renoncer à la gestion d'attributions que l'individu ou les petites communautés savent eux-mêmes gérer. Ce que le citoyen peut faire tout seul, en famille ou par la collaboration volontaire d'autres personnes et l'Etat, doit lui être réservé. L'Etat et les unités sociales subordonnées constituent d'abord « une réserve » et n'interviennent que lorsque les unités plus petites ne peuvent plus gérer leur vie de manière responsable et autonome. Le principe de subsidiarité est un principe qui définit les compétences de chacun et qui trouve son pendant dans l'idée du fédéralisme.

Quadragesimo anno est également l'expression de l'ambiguïté du catholicisme social et politique. Si l'encyclique s'oppose clairement au fascisme (italien) et au totalitarisme, elle refuse de trancher et de se prononcer en faveur d'un ordre politique. De même, la doctrine d'Etat et la doctrine sociale catholiques de l'entre-deux-guerres n'apportent aucune réponse aux questions fondamentales de la protection des droits fondamentaux démocratiques, politiques et économiques.

Même si le parti du Centre est solidement ancré dans la constitution de la République de Weimar, même s'il revendique la démocratie parlementaire et soutient le renforcement de l'Etat social, force est de constater que les jeunes républiques en Allemagne et en Autriche ont été brisées par le conflit qui opposa les partisans et les opposants de la démocratie parlementaire. Dans les affrontements entre les ennemis de la démocratie que sont les fascistes et les national-socialistes d'une part, et les communistes de l'autre, et les partisans de la démocratie, les partis chrétiens se rangent du côté des démocrates et forment des alliances avec leurs anciens adversaires, les partis libéraux et conservateurs. Cependant, ils n'ont pas su éviter la prise de pouvoir des fascistes et des national-socialistes. En Italie, Mussolini dissout dès 1926 le PPI et fait emprisonner son secrétaire général Alcide De Gasperi (v. 4.3). En Allemagne, le ministre de la propagande Joseph Goebbels invite les dirigeants du parti du Centre à « vite fermer leur boutique » parce qu'il en a assez de regarder les « expériences » sociales et réformatrices de ce parti. La dissolution du parti du Centre et des autres partis démocrates ainsi que des syndicats pendant les premiers mois qui ont suivi la prise de pouvoir des national-socialistes en Allemagne en 1933, a conduit à l'expulsion des hommes politiques chrétiens-démocrates de leurs postes, à leur persécution ou arrestation ainsi qu'à l'interdiction des partis chrétiens-démocrates dans les pays européens occupés par les national-socialistes. Comme beaucoup d'autres hommes politiques démocrates opposés au régime nazi, les responsables politiques du parti du Centre et les syndicalistes chrétiens ont souvent payé de leur vie leur opposition au national-socialisme.

La démocratie chrétienne depuis 1945

Après la Seconde Guerre mondiale de nombreux partis chrétiens-démocrates et chrétiens-sociaux ont été créés ou refondés en Italie, au

Luxembourg, en France, en Autriche, en Allemagne, en Belgique et en Norvège suivis plus tard par la Finlande, la Suisse, les Pays-Bas, puis par l'Espagne. Les partis chrétiens refondés après 1945 en Europe de l'Est n'ont pu résister que brièvement à la pression des dirigeants communistes.

Informations complémentaires : la démocratie chrétienne sous le communisme : la CDU dans la RDA

Dès que l'occupant soviétique autorise avec l'ordre N° 2 du 10 juin 1945 la création de partis politiques dans sa zone, la CDU présente le 26 juin à Berlin son appel à la création du parti. Son objectif est de créer un mouvement chrétien mais à tendance supra-confessionnelle. Parmi les fondateurs du parti beaucoup sont issus du mouvement de résistance contre le national-socialisme comme le premier secrétaire général Andreas Hermes et son successeur Jakob Kaiser.

Le parti nouvellement fondé doit cependant se soumettre, tout comme son pendant libéral, le parti libéral-démocrate allemand (LDPD), aux instructions et au contrôle de la puissance occupante. Ainsi dès le début, un vrai développement libre a été rendu impossible. Tout était fait – évincement des partis démocrates, occupation des postes décisifs dans l'administration et les institutions publiques, nationalisation radicale du commerce, de l'industrie et du secteur bancaire – pour instaurer un système communiste selon le modèle soviétique dans la Zone d'occupation soviétique/RDA. Dans un premier temps, les hommes politiques libéraux et conservateurs tentent de se maintenir et de résister à l'instar des paroles célèbres que Jakob Kaiser prononça à l'occasion du deuxième congrès de parti de la CDU dans la Zone d'occupation soviétique tenu en septembre 1947 : « Nous devons et nous voulons être les brise-vagues du marxisme dogmatique et de ses tendances totalitaires ! »

Après la création de la RDA en octobre 1949 toutefois, les Soviétiques et le parti communiste SED ont renforcé les répressions contre les hommes politiques démocrates. Par les menaces, les arrestations arbitraires et la terreur physique et psychique, ils ont poussé les hommes politiques libéraux à la résignation et l'adaptation, à l'abandon de leurs postes et souvent à la fuite vers l'Ouest. Jusqu'en octobre 1950 la CDU de

la RDA perd environ 25% de ses membres. Lors de son sixième congrès du parti tenu en octobre 1952 à Berlin, elle est obligée de reconnaître « sans réserve » la suprématie du SED.

Par la suite, l'image de la CDU dans la RDA est marquée par des responsables inféodés au SED. Les statuts du parti affichent leur « fidélité au socialisme » et leur volonté à une « coopération de pleine confiance avec le parti de la classe ouvrière ». Cette volonté d'adaptation et de soumission évidente quoique forcée à l'égard du SED et sa suprématie dans le « bloc unifié » des partis politiques a valu aux membres de la CDU le surnom de « flûte à bec ». Toutefois, il faut distinguer entre l'élite du parti et ses membres. Pour de nombreux chrétiens vivant dans la RDA, la CDU était la seule possibilité de se soustraire à la pression directe du SED.

Ainsi, une large partie de la base de la CDU-Est maintient son opposition à l'égard du SED dans les années 1950 et 1960, en dépit de la volonté d'adaptation de ses propres dirigeants. Pendant les événements clés de l'Histoire de la RDA tels que la révolte populaire de juin 1953, la construction du mur de Berlin en 1961, l'invasion soviétique en Tchécoslovaquie en 1968 ou la proclamation de l'état de guerre en Pologne en 1981, la critique de la part des membres est particulièrement virulente.

Derrière l'adhésion à la CDU-Est se cache un potentiel oppositionnel latent qui se ravive peu à peu à partir du milieu des années 1980 à la faveur du « glasnost » et de la « perestroïka » soviétiques, les mouvements de réforme en Pologne et en Hongrie et face aux activités du « mouvement de paix indépendant » en RDA. La « lettre de Weimar » des quatre représentants de la CDU, tous membres déclarés de l'Eglise protestante, le 10 septembre 1989 adressée à la centrale du parti, devient le point de cristallisation d'un besoin de réforme de la base. Le 2 novembre 1989 Gerald Götting, chef de parti depuis 1966, est forcé, par la pression des réformateurs, à démissionner. Le même mois, la CDU élimine la phrase sur la reconnaissance de la suprématie du SED dans ses statuts et démissionne du « bloc démocratique central » dominé par le SED. Lors d'un congrès du parti extraordinaire les 15 et 16 décembre 1989 à Berlin, la CDU se présente avec un personnel, un programme et une organisation renouvelés.

Elle reconnaît sa participation aux déformations et développements erronés en RDA, se détourne du socialisme, se prononce en faveur de la démocratie tant au niveau du parti qu'au niveau de l'Etat et revendique l'économie sociale de marché et l'unité de la nation allemande.

Lors des élections à la chambre populaire le 18 mars 1990, la CDU obtient – avec l'alliance électorale « Alliance pour l'Allemagne » à laquelle elle adhère, 40,6% des voix, une victoire impressionnante. Son chef de parti, Lothar de Maizière, devient ministre-président. Ces événements mènent à l'union monétaire, économique et sociale, au traité d'unification et au traité deux plus quatre et finalement au rattachement de la RDA à la République fédérale d'Allemagne conformément à l'article 23 de la loi fondamentale et, par conséquent, à la réunification allemande qui prend effet le 3 octobre 1990. Deux jours avant, lors d'un congrès de parti à Hambourg, la CDU-Ouest et la CDU-Est se réunissent pour la première fois en CDU des deux Allemagne.

L'élément déterminant qui a favorisé la percée de la démocratie chrétienne en Europe de l'Ouest a été l'expérience du totalitarisme, des régimes nationaux-socialistes et communistes. Ces expériences ont finalement mené à un attachement sans réserve aux valeurs de la démocratie – même du côté du Vatican. Ainsi la constitution pastorale *Gaudium et Spes* (1965), un document issu du Concile du Vatican II (1962-1965), soutient expressément que la démocratie libérale basée sur l'Etat de droit et la séparation des pouvoirs est le régime qui, de par sa nature, réunit les conditions les plus favorables à la reconnaissance des droits fondamentaux de la personne, de la famille, et des impératifs du bien commun. Les droits de libre réunion et d'association, le droit d'exprimer ses opinions personnelles et de professer sa religion en privé et en public y sont également soulignés. En même temps, *Gaudium et Spes* demande expressément « que la détermination des régimes politiques, comme la désignation des dirigeants, soient laissées à la libre volonté des citoyens ». (Vatican 1965, chapitre IV, para. 73-75, citation par. 74).

Les expériences avec la dictature et l'apparition de nouvelles menaces, l'échec de la démocratie dans les années 1930 et l'aspiration des citoyens à la participation politique, ont amené le Vatican à se prononcer clairement en faveur de la démocratie, ces mêmes raisons ont également favorisé l'idée

démocratique des partis populaires, c'est-à-dire d'une forme de parti politique dans lequel sont réunis les représentants de tous les métiers, de toutes les couches sociales et de toutes les confessions. En termes de programme, l'idée de l'union chrétienne-démocrate capable de dépasser les contradictions du passé, s'est traduite dans une synthèse entre un ordre libéral – économie de marché et concurrence libre – et un ordre social (appelé « économie sociale de marché en Allemagne »)⁶. Au niveau de l'organisation, le concept de l'union s'est également traduit au sein de la CDU par la fondation du groupe de travail protestant de la CDU et de la CSU (Evangelischer Arbeitskreis-EAK) en 1952 par Hermann Ehlers, alors président du Bundestag allemand. L'objectif du EAK a été, dès ses débuts, de faire adhérer les protestants aux objectifs de la CDU et de la CSU, de les encourager à la coopération dans les deux partis (sans que cela implique forcément une adhésion au parti) et d'établir une plateforme pour les membres protestants des deux partis de l'Union qui défendrait leurs intérêts dans les partis dominés par les catholiques et qui devait servir de liaison avec les Eglises protestantes et promouvoir la coopération et la confiance entre les deux confessions au sein de la CDU et de la CSU.

Les principes de l'éthique et de la culture chrétienne occidentale ont constitué les bases normatives du programme politique de la démocratie chrétienne. Après 1945, les programmes de la démocratie chrétienne soulignent – plus que pendant la période d'entre-deux-guerres – les principes chrétiens et personnalistes : la responsabilité et les droits inaliénables de l'individu qui déterminent les limites du pouvoir de l'Etat, le droit à la liberté individuelle politique, économique et religieuse. Après 1945, l'attachement à l'idée de la liberté et l'adhésion inconditionnelle aux Droits de l'Homme dont les principes ne peuvent être abrogés, sont le résultat des expériences négatives avec le collectivisme national-socialiste, communiste, fasciste et autoritaire. Dans ce sens,

⁶ Ce n'est qu'au début des années 1960 que l'Eglise protestante a relié avec la tradition des encycliques sociales du pape en proposant avec « Formation de propriété et responsabilité sociale » en 1962 un premier document auquel de nombreux autres ont succédé. C'est ainsi que le dialogue œcuménique et le dialogue entre l'Eglise protestante et la politique – et notamment avec les chrétiens-démocrates – a pu être stimulé et approfondi. Un des derniers points forts en date a été l'encyclique sociale *Centesimus Annus* et le mémorandum de l'Eglise protestante d'Allemagne « Intérêt public et intérêt privé – activité économique et responsabilité pour l'avenir », publiés tous les deux en 1991 à l'occasion du 100^e anniversaire de la parution de *Rerum Novarum* et qui montre de nombreuses similitudes avec le concept de l'économie sociale de marché. En 1998 a été publié le premier « Paroles communes sur la situation économique et sociale » des deux Eglises, exemple de la coopération œcuménique, avec des répercussions considérables sur la discussion politique (voir: Weigelt 1991 et 1994).

les idées libérales et chrétiennes constituent un contrepoids à la soumission et la dévaluation de l'individu au nom du peuple, du parti, de la nation, de la classe ou d'autres idéologies totalitaires.

Informations complémentaires : la démocratie chrétienne en Amérique latine

Les origines de la démocratie chrétienne en Amérique latine remontent aux organisations regroupant les jeunesses universitaires catholiques des années 1930 inspirées par la doctrine sociale catholique et les encycliques sociales des papes. Les mouvements chrétiens-sociaux et la création des partis chrétiens-sociaux sont fortement liés à deux hommes qui, quelques années plus tard, devinrent les présidents respectivement du Chili et du Venezuela : Eduardo Frei Montalva (1911-1982) et Rafael Caldera Rodriguez (1916-2009). Les étapes clés sur le chemin de la fondation des premiers partis sont le congrès du mouvement étudiant catholique fin 1933 début 1934 à Rome et la crise économique qui ébranla le monde au début des années 1930.

Fortement marquée par la crise économique mondiale et face à la politique économique libérale du parti conservateur chilien, qui défendait principalement les intérêts des grands propriétaires terriens, l'organisation de jeunesse s'est distancée du parti conservateur. Sous le nom de *Phalange Nacional* et dans un premier temps comme mouvement puis, à partir de 1938 comme parti politique, elle défend surtout des idées caritatives et socio-chrétiennes et s'engage pour l'amélioration de la situation sociale des plus démunis. Près de 20 ans plus tard (1957) la Phalange se convertit en parti chrétien-démocrate du Chili (PDC) dont le secrétaire général Eduardo Frei est élu, en 1964, premier président chrétien-démocrate en Amérique latine.

Au Venezuela, c'est sous la direction de Rafael Caldeas qu'est créé, en 1945, le Comité de Organización Política Electoral Independiente (COPEI) également issu de la jeunesse universitaire catholique et réformatrice sociale du pays et qui, trois ans plus tard – en gardant l'abréviation – se renomme Comité Organización Política Electoral. Entre le milieu des années 1950 et le début des années 1960, d'autres partis

chrétiens-démocrates sont fondés par exemple au Pérou, en Bolivie, au Salvador, au Paraguay, au Panama, en République Dominicaine, en Uruguay, au Costa Rica et en Colombie. L'événement phare pour la démocratie chrétienne en Amérique latine a été le 1^{er} décembre 1968 lorsqu'au Venezuela, Rafael Caldera devient le deuxième président chrétien-démocrate dans un pays d'Amérique latine.

Du point de vue de leurs programmes, les partis chrétiens-démocrates s'engagent notamment en faveur d'un plus grand équilibre social pour réduire l'important écart entre les classes, des réformes de l'enseignement, de la réforme agraire et d'un système économique mixte qui accorde une place importante, outre les propriétés de l'Etat, aux coopératives et aux petites et moyennes entreprises (v. par exemple, Klaus Weigelt : *Una comparación de los programas del PDC chileno y de la CDU alemana*. Santiago de Chile, 2008). Sous la présidence d'Eduardo Frei et de Rafael Caldera les secteurs industriels clés des deux pays, l'industrie du cuivre pour l'un et l'extraction du pétrole pour l'autre, sont nationalisés. La démocratie, la liberté, la justice et la solidarité ont été (et restent) les principes directeurs des partis chrétiens-démocrates en Amérique latine.

En raison d'une politique dirigée vers la démocratie et l'équilibre social, les partis chrétiens-démocrates latino-américaines ont été constamment obligés de mener une « guerre sur deux fronts ». Alors que les forces de droite (l'armée, les grands propriétaires terriens, les industriels, le patronat et en partie, les conservateurs) ont considéré ces partis comme des opposants au régime, comme des romantiques sociaux (« *socialcristianismo* ») ou les ont discrédités globalement comme « communistes », la gauche leur reprochait de ne pas être assez « révolutionnaires » et, par conséquent, d'appuyer le régime au profit des élites non-démocrates. Un autre problème partagé par la majorité des partis chrétiens-démocrates était qu'ils n'arrivaient pas à réunir autour d'eux des groupes d'adhérents plus ou moins fidèles. En dépit de tous les efforts théoriques et pratiques des partis démocrates et réformateurs sociaux et une croissance économique parfois considérable, ces pays n'ont pas vu se développer une couche moyenne stable et politiquement active. En outre, certains partis chrétiens-démocrates comme le COPEI au Venezuela se sont usés au pouvoir tant au niveau humain qu'au niveau de

leur programme, ou ont échoué, comme c'était le cas pour les partis chrétiens-démocrates au Nicaragua, en raison de leur propre faiblesse ou des conditions particulièrement difficiles de leur pays.

A l'exception du *Partido Demócrata Cristiano* (PDC) au Chili et du *Partido Acción Nacional* (PAN) au Mexique – qui en raison de la loi sur les partis politiques n'a pas le droit de porter l'épithète « chrétien-démocrate » alors que son programme combine des éléments chrétiens-sociaux à des aspects conservateurs et libéraux, considère l'économie sociale de marché comme son modèle économique et appartient à l'association latino-américaine des partis chrétiens-démocrates (ODCA) et à l'Internationale des partis chrétiens-démocrates (IDC) – les partis chrétiens-démocrates ont été soumis dans les années 1990 à une pression considérable. Outre les échecs de gouvernance, l'usure des dirigeants de ces partis, les lacunes au niveau de l'organisation et de la stratégie, ces partis se sont vu confrontés – à l'instar de leurs homologues européens – à la perte des valeurs politiques basées sur une conception chrétienne de l'Homme suite aux processus de modernisation, de sécularisation et d'individualisation auxquels l'Amérique latine n'a pas échappé. C'est ainsi que de nombreux partis chrétiens-démocrates autrefois très forts, ont perdu de leur influence politique.

Toutefois, la perte d'importance des partis chrétiens-démocrates doit aussi être vue dans le contexte de déchéance générale des partis – qui ne frappe pas uniquement l'Amérique latine. Parmi les raisons évoquées, nous pouvons citer la perte d'exclusivité dans la formation de la volonté politique, le rôle des mass-médias comme moyen d'expression, la personnalisation croissante, la diminution de l'importance des programmes et le manque de confiance des citoyens en la politique et sa capacité à résoudre les problèmes. Des développements dont la responsabilité revient aux partis chrétiens-démocrates ont accéléré ce processus depuis les années 1990. Ils concernent les problèmes d'identification dans des gouvernements de coalition, la perte de crédibilité des équipes dirigeantes, le non renouvellement du programme, la non modernisation du parti en raison des intérêts individuels, le manque de structures à travers le pays en dehors des milieux bourgeois et des couches moyennes ainsi que le fait que les démocrates chrétiens sont souvent associés à tout ce qui est résumé, en Amérique latine, sous le terme « néo-libéralisme ».

Cette libéralisation du programme de la démocratie chrétienne distingue très clairement la responsabilité du chrétien et du citoyen dans la famille, la politique et la société d'un côté, des missions et intérêts théologiques de l'Eglise de l'autre. Grâce à cette différenciation, la démocratie chrétienne a su attirer des citoyens et des électeurs non-chrétiens et non liés à une Eglise. Le caractère interconfessionnel, le concept du parti populaire et le personnalisme chrétien ont été les bases sur lesquelles les partis chrétiens-démocrates ont pu obtenir des majorités et entrer au gouvernement dans différents pays occidentaux. Parallèlement, cela a mené à une différenciation et une distribution des tâches entre les églises, les associations et les mouvements de l'Eglise et les partis chrétiens-démocrates.

Incontestablement, la vision politique chrétienne-démocrate, la conception chrétienne de l'Homme et l'éthique sociale chrétienne ont marqué de leur empreinte les constitutions conçues après la Seconde Guerre mondiale. La signification qu'aurait l'existence chrétienne et la responsabilité chrétienne dans une situation concrète, est une question de conscience à laquelle chaque individu doit répondre. Si la théologie, l'éthique chrétienne et les Eglises peuvent et doivent offrir des orientations, les principes de la responsabilité chrétienne restent néanmoins incompatibles avec des instructions concrètes de la part du clergé et de l'Eglise.

Au cours des dernières décennies, les discussions sur les programmes des partis chrétiens-démocrates en Europe ont été influencées par les idées communautaristes d'origine anglo-saxonne. Se basant sur les tendances sociales actuelles, telles que la perte de la pensée communautaire, l'érosion des groupes sociaux et le recul de l'engagement civique, ces idées visent la renaissance de la pensée et de l'action communautaire, pour corriger la sur-individualisation de nos sociétés modernes. Avec ces idées orientées sur la communauté et le renforcement des activités bénévoles et civiques, le communautarisme correspond aux principes de la pensée chrétienne-démocrate et chrétienne-sociale. Du point de vue de l'Histoire et de l'Histoire des idées, l'aspect chrétien ne peut que difficilement être séparé des développements ecclésiastiques, sociaux et politiques, la foi chrétienne étant toujours aussi véhiculée par la culture. Les fondements humains de la culture européenne qui prennent leurs racines dans le judaïsme, la philosophie grecque, le droit romain, le christianisme, la Renaissance et la philosophie des Lumières, se sont développés non pas en

s'opposant au christianisme mais plutôt dans une confrontation concrète avec ce dernier.

Dans un monde caractérisé par la sécularisation et la dissolution des milieux sociaux, le défi auquel les partis chrétiens-démocrates sont aujourd'hui confrontés consiste notamment à offrir des politiques et des solutions qui tout en s'appuyant sur les valeurs chrétiennes, proposent à la majorité des électeurs des réponses aux problèmes politiques les plus pressants. La conception chrétienne de l'Homme et les valeurs fondamentales qui en découlent – liberté, solidarité, subsidiarité, justice et orientation sur le bien commun – constituent une large base idéale pour tous les hommes – même pour ceux qui sont sans confession – et leur permettent de participer activement à la conception de la politique, de la société et de la culture.

Informations complémentaires : l'alliance internationale entre les partis

Au niveau international, deux organisations réunissent les partis chrétiens-démocrates, libéraux-conservateurs, chrétiens-sociaux et les partis du centre politique (droit) : l'*Internationale démocrate-chrétienne* (*Christlich Demokratische Internationale, Centrist Democrat International, CDI-IDC*) fondée en 1961 à Santiago du Chili dont le siège est établi à Bruxelles et l'*Union démocrate internationale* (*Internationale Demokratische Union, International Democrat Union, IDU*) fondée en 1983 à Londres et établie à Oslo. Les présidents de la CDI-IDC sont l'ancien président mexicain Vicente Fox Quesada et l'ancien président de la chambre des députés italienne, Pier Ferdinando Casini. Le secrétaire général de l'Internationale est l'Espagnol Antonio López-Istúriz. L'IDU est présidée par l'ancien ministre-président australien John Howard.

Les deux fédérations sont subdivisées respectivement en quatre (CDI-IDC) et en trois (IDU) organisations régionales. Pour la CDI-IDC se sont, pour l'Afrique la *CDI-International-Africa* avec actuellement 10 membres, pour la région Asie-Pacifique, la *CDI Asia Pacific* avec actuellement 14 membres, pour les Amériques, l'*Organización Demócrata Cristiana de América* (ODCA) avec 35 partis-membres et pour l'Europe, le *Parti populaire européen* (PPE) qui compte actuellement 48 membres à part

entière et six membres associés. Dix-huit partis ont un statut d'observateur au sein du PPE.

Les organisations régionales de l'Union démocratique internationale sont, pour l'Afrique, la *Democrat Union of Africa* (DUA) avec 14 partis-membres, pour l'Amérique, l'Union de Partidos Latinoamericanos (UPLA) avec actuellement 19 membres et, pour la région Asie-Pacifique, l'*Asia Pacific Democrat Union* (APDU) qui réunit 14 partis. La section européenne de l'IDU a été représentée par l'Union démocratique européenne (UDE) qui a été intégrée dans le PPE en octobre 2002.

Les objectifs supérieurs des deux associations sont la promotion de la coopération des partis démocrates du centre dont les programmes se rapprochent et le renforcement de la coopération régionale. En raison de l'état d'avancement de l'intégration européenne, la PPE est l'organisation qui a le plus avancé dans ce sens. Fondé en 1976 à Luxembourg, le PPE n'est pas uniquement une alliance des partis chrétiens-démocrates, sociaux et libéraux-conservateurs des pays européens, il est un parti européen avec son propre programme et des structures et procédures démocratiques correspondantes.

L'ancien ministre-président belge Wilfried Martens (v 4.6) assure depuis 1990 la présidence du PPE. L'organe de décision suprême du PPE est le congrès qui se réunit sur décision de la Présidence tous les deux ans pour élire le président, les vice-présidents, le trésorier et le secrétaire général (ces personnes forment, avec le président du groupe parlementaire du PPE au Parlement européen, le bureau du parti) et pour décider des directives politiques, du programme du PPE et des modifications des statuts.

Le PPE distingue quatre types de membres : membres à part entière, membres associés, observateurs et membres individuels. Peuvent devenir membres à part entière les partis chrétiens-démocrates et des partis similaires des pays-membres de l'Union européenne (UE) à condition d'être organisés dans leurs pays-membres respectifs, qu'ils acceptent le programme du PPE et adhèrent aux statuts du PPE (article 4a des statuts du PPE). Les membres associés du PPE sont des partis issus des pays qui ont présenté leur candidature d'adhésion à l'UE et qui acceptent les autres conditions

des statuts du PPE. Les membres associés bénéficient jusqu'à l'adhésion de leur pays des mêmes droits que les membres à part entière, en revanche, ils ne participent pas aux décisions concernant la politique et la structure de l'UE et son système institutionnel (article 13c des statuts). Peuvent être observateurs les partis des pays-membres de l'UE, les partis issus des pays-candidats à l'adhésion à l'UE et les partis issus des pays qui ont adhéré au Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est adopté en 1999. Les partis ayant un statut d'observateur ont le droit de participer aux réunions du PPE. Leurs présidents ou secrétaires généraux sont invités aux réunions des organes du PPE en tant qu'invités sans droit de vote. Le même principe s'applique aux délégués qui assistent aux congrès du PPE. Les membres individuels sont des personnes qui soutiennent le PPE de manière particulière. Ils doivent appartenir à un parti membre et disposent, à condition qu'ils soient membres du Parlement européen, d'un droit de vote dans les organes du PPE. A ce jour, ce statut n'a été accordé qu'à seulement 130 personnes.

Avec sept associations, le PPE dispose du réseau le plus diversifié de tous les partis européens : l'Association européenne de politique communale et régionale, l'Union européenne des travailleurs chrétiens-démocrates (EUCDW), Union des PME Europe (*SME Europe*), l'Union des citoyens européens seniors (ESCU), PPE Femmes, Etudiants démocrates européens (EDS) et Jeunesse du Parti populaire européen (YEPP).

Avec ces associations qui rappellent les structures de la CDU en Allemagne, le PPE essaie de se présenter comme un vrai parti populaire capable d'intégrer différents groupes de la population et d'équilibrer leurs différents intérêts.

Depuis les élections au Parlement européen en 2009, le PPE occupe 265 des 736 sièges, formant de nouveau le plus grand groupe parlementaire. Le président du groupe est le Français Joseph Daul de l'*Union pour un mouvement populaire* (UMP).

(Source : présentation des auteurs avec recours aux données fournies par von Gehlen (2005))

3. LA POLITIQUE CHRÉTIENNE-DÉMOCRATE DE NOS JOURS : DOMAINES POLITIQUES CHOISIS

3.1 Politique économique

L'économie sociale de marché est le modèle de politique économique adopté par la démocratie chrétienne, même si ce concept varie d'un pays à l'autre (voir Note 1). Ce modèle a fait ses preuves et associe avec succès les principes de l'économie de marché aux prestations sociales dans le but de parvenir à une harmonisation sociale. L'économie sociale de marché n'est pas simplement un système économique mais un projet de société qui fait l'objet d'un large consensus dans de nombreuses démocraties en Europe de l'Ouest, notamment en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Autriche⁷. Dans une économie sociale de marché la liberté et la responsabilité, la concurrence et la solidarité forment un tout indissociable.

L'engagement de la démocratie chrétienne pour la liberté individuelle et la conviction que chaque individu a le droit au libre épanouissement de sa personnalité (droit naturel chrétien) impliquent pour les chrétiens-démocrates la reconnaissance et la promotion de la libre initiative entrepreneuriale en s'appuyant sur une propriété privée soumise à l'obligation sociale et une concurrence loyale. « Les Lignes directrices pour la prospérité, la justice sociale et l'économie durable » publiées par la Konrad-Adenauer-Stiftung sont claires à ce sujet : « Le bon fonctionnement de la concurrence constitue le moteur de l'activité économique durable. Elle soutient l'efficacité et le progrès, renforce la responsabilité et empêche la création de monopoles » (KAS 2009 : 4).

La conception chrétienne de l'Homme souligne toutefois aussi que l'être humain est doté d'une conscience et investi d'une responsabilité sociale et que la société pour sa part doit assumer une responsabilité sociale envers ses membres les plus faibles. La démocratie chrétienne s'engage pour cette raison non seulement à mettre en œuvre la solidarité, mais celle-ci est l'objectif même de son ordre économique et social qui est l'économie sociale de marché.

⁷ Depuis longtemps déjà les partis démocratiques et les organisations qui leur sont proches (syndicats) ne mettent plus en cause ce concept ; ce qui n'est cependant pas le cas des partis (post)communistes ou néofascistes. Le programme fondamental de la CDU d'Allemagne stipule par conséquent : « L'économie sociale de marché est l'ordre économique et social de la démocratie libérale ». (CDU 2007: 48).

Le **protagoniste économique de l'économie sociale de marché** est ce qu'on appelle l'**entrepreneur-proprétaire**. Il possède les facteurs de production (capital, machines/ équipements, terre) – ou peut du moins en disposer librement – et les utilise pour produire des biens et des services qu'il vend avec profit sur les marchés respectifs. Le bénéfice ainsi réalisé assure d'une part les moyens de subsistance à l'entrepreneur-proprétaire et sa famille et il est d'autre part réinvesti dans le circuit économique, par exemple par le biais de la création d'emplois ou l'achat de nouvelles machines ou installations. L'entrepreneur-proprétaire est responsable sur l'ensemble de ses biens de ses décisions entrepreneuriales. Plus durables et inscrites sur un plus long terme, ces décisions stabilisent par conséquent le développement économique et social.

L'Etat garantit dans ce système surtout le cadre institutionnel régissant les activités économiques de l'entrepreneur-proprétaire : il définit les règles de concurrence, il protège le libre accès à la profession et la liberté des contrats et il crée les conditions matérielles permettant d'échanger des biens et des services sur les marchés respectifs, par ex. par le biais d'investissements publics dans les infrastructures routières et les réseaux de communication.

La promotion des entreprises dirigées par des chefs d'entreprise propriétaires (promotion des PME) est par conséquent un des éléments clé du système de l'économie sociale de marché. Ces petites et moyennes entreprises⁸ sont la « pierre angulaire » de l'économie sociale de marché. Le premier chancelier fédéral, Konrad Adenauer, considérait les PME comme un des « piliers de l'Etat ». Les petites et moyennes entreprises emploient la majeure partie de la population active (en Allemagne environ trois quarts des actifs travaillent dans des PME), elles assurent la formation de la plupart des apprentis et contribuent à hauteur d'environ cinquante pour cent au produit intérieur brut. Mettre en œuvre une politique en faveur des PME dans une économie sociale de marché suppose que l'Etat veille à instaurer un système fiscal simple et juste⁹ qui laisse

⁸ Selon la définition de la Commission européenne, les petites et moyennes entreprises sont des entreprises gérées par leur propriétaire qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur ou égal à 50 millions d'euros.

⁹ En dépit de toutes les particularités des systèmes fiscaux de l'Europe occidentale, il est vrai que les entreprises dans les pays gouvernés par les chrétiens-démocrates payent toujours moins d'impôts que celles dans les pays qui sont ou ont été dominés pendant des décennies par les partis sociaux-démocrates. Avec 15% en Allemagne, 20% en moyenne en Suisse, 22,9% au Luxembourg et 25% aux Pays-Bas et en Autriche, le taux de l'impôt sur les sociétés

suffisamment de marge de manœuvre aux dirigeants des PME pour réaliser des investissements et créer de nouveaux emplois, que les obstacles bureaucratiques soient réduits au minimum ou levés, que les petites et moyennes entreprises soient prises en compte dans l'attribution des marchés publics et qu'elles puissent bénéficier de crédits à faible taux d'intérêts pour la création d'entreprises.

Les partis chrétiens-démocrates poursuivent par ailleurs une politique active de promotion économique. Celle-ci comprend notamment la politique industrielle et une politique structurelle régionale ambitieuse qui ont pour but d'inciter l'implantation de sites de production, de pallier aux faiblesses structurelles des régions en retard de développement et de contribuer à préserver la compétitivité des producteurs nationaux. Ce type de politique économique est mené à travers les investissements publics dans les infrastructures routières, l'octroi de garanties publiques temporaires aux investisseurs privés, les déréglementations ou l'octroi d'aides financières aux technologies qui favorisent la croissance et sont de plus en plus écologiques. Les partis chrétiens-démocrates se montrent toutefois toujours sceptiques à l'égard des interventions actives de l'Etat car l'interventionnisme étatique pèse lourdement sur les caisses publiques, entrave souvent le développement du secteur privé et tend, en règle générale, à conserver les structures existantes.

Il est toutefois souvent difficile de percevoir clairement la limite entre une politique active de promotion économique et les interventions visant à perpétuer les structures existantes. La politique économique chrétienne-démocrate est de ce fait parfois tiraillée entre les considérations de principe et les contraintes politiques ce qu'illustrent les subventions accordées à certains secteurs économiques. D'une part les partis chrétiens-démocrates ont encouragé la suppression des subventions accordées aux secteurs industriels qui ne sont plus rentables (par ex. le secteur minier) et d'autre part ils

est nettement inférieur dans ces pays que dans les pays scandinaves « sociaux-démocrates » qui appliquent un taux de 28% en moyenne. Ces pays appliquent également des taux d'imposition plus élevés sur les revenus d'une activité commerciale ou industrielle ou les revenus du travail. L'Etat providence scandinave finance ses prestations de l'assurance sociale essentiellement par l'impôt tandis que dans la plupart des pays gouvernés par les chrétiens-démocrates le financement des systèmes d'assurances sociales provient des cotisations. Ceci reflète également le principe de la subsidiarité ou un régime corporatiste de l'assurance sociale où les prestations publiques ne sont pas supportées exclusivement par l'Etat mais par les niveaux inférieurs qui assument leur responsabilité individuelle (en Allemagne par ex. dans le cadre de ce qu'on appelle « l'autonomie administrative »).

continuent à approuver l'octroi de subventions à des secteurs économiques spécifiques, notamment l'agriculture. Bien que cette attitude soit en premier lieu justifiée par la préservation de la compétitivité des producteurs nationaux, elle obéit certainement aussi à des considérations de tactique électorale.

La politique financière des partis chrétiens-démocrates se démarque toutefois de celle des partis sociaux-démocrates ou socialistes par une plus grande discipline budgétaire (politique financière restrictive). Tandis que les sociaux-démocrates et les socialistes sont partisans d'une plus forte intervention de l'Etat¹⁰ et s'accommodent des déficits budgétaires structurels qui s'ensuivent, les chrétiens-démocrates prônent a priori une politique financière qui vise à préserver l'équilibre du budget de l'Etat. Cette orientation résulte d'une part de la conception chrétienne-démocrate de l'Etat et de la gouvernance économique (« Autant d'Etat que nécessaire, aussi peu d'Etat que possible »), et d'autre part du constat qu'il faut éviter une taxation trop forte des revenus du capital et du travail afin de laisser une marge pour les dépenses de consommation des ménages et le refinancement (investissements du secteur privé)¹¹ dans le circuit économique.

3.2 Politique sociale

La politique sociale est un instrument qui vise à instaurer la justice et l'harmonisation sociales. Elle regroupe l'ensemble des mesures mises en œuvre par l'Etat pour garantir un revenu de base et une vie digne de l'Homme en cas

¹⁰ Les différences entre la politique économique social-démocrate et chrétienne-démocrate se manifestent notamment au niveau de la quote-part de l'Etat (la part des dépenses publiques dans le produit intérieur brut) ou du taux d'emploi dans le secteur public (administrations publiques, sécurité sociale, système de santé, police, professions d'enseignants). On peut dire de façon simplifiée que la quote-part de l'Etat des pays de l'Europe de l'Ouest ayant été gouvernés pendant longtemps par les partis chrétiens-démocrates est inférieure à 50 % (en Allemagne elle se situe par ex. à 45%) alors qu'elle est supérieure à 50% dans les pays marqués par la social-démocratie (Suède, par ex. 55%). Le taux de l'emploi dans le secteur public atteint en moyenne 20% dans les pays sociaux-démocrates contre 10% environ dans les pays chrétiens-démocrates. Ceci signifie que pour atteindre un produit intérieur brut élevé, qui est synonyme de croissance et de prospérité, et pour créer des emplois, la démocratie chrétienne mise davantage sur un ordre économique et social qui repose sur le secteur privé.

¹¹ Lors de la crise financière et économique de 2008/2009 qui a obligé la politique à intervenir pour stabiliser les marchés afin d'atténuer l'impact de la crise, les partis chrétiens-démocrates avaient une approche différente de celle des partis de gauche. Ces derniers réclamaient sans cesse que l'Etat mette en œuvre de nouveaux programmes de relance et donne des garanties d'Etat aux entreprises en difficulté, alors que les partis chrétiens-démocrates avaient une approche plus réservée et cherchaient plutôt des investisseurs privés ce qu'illustrent les exemples du groupe automobile Opel ou les tentatives de sauvetage de l'industrie maritime durement frappée par la crise.

de maladie, d'incapacité totale de travail à un âge jeune (accident ou invalidité), en cas de décès du chef de famille, à l'âge de la retraite ou en cas de chômage. La politique d'aide aux familles (voir également 3.3), la construction de logements sociaux subventionnés par l'Etat, l'aide sociale et l'aide sociale à la jeunesse font également partie de la politique sociale de l'Etat. Les différences entre les êtres humains liées à l'origine sociale, la situation du logement, au niveau d'études ou à l'accès à l'éducation d'une part et les risques de la vie que comporte le marché (du travail) d'autre part obligent l'Etat à mettre en œuvre une politique sociale pour améliorer les conditions de vie des personnes démunies et les prémunir contre les risques du marché. La définition du concept de « justice sociale » diffère néanmoins considérablement d'un pays à l'autre même si les Etats ou les sociétés sont comparables, par ex. au sein de l'UE (15) ou de l'OCDE. Les conceptions du monde qui sous-tendent la politique sociale et les objectifs qu'elle s'est fixé déterminent eux aussi des différences significatives quant à sa justification, au choix des moyens mis en œuvre pour parvenir à l'harmonisation sociale et quant à l'ampleur des mesures étatiques.

Les partis socialistes ou sociaux-démocrates justifient la politique sociale de l'Etat en partant de leur conception matérielle de la justice sociale. Les personnes fortunées ou ayant des revenus élevés doivent donner et celles qui ne disposent pas de biens ou qui ont de faibles revenus doivent recevoir des « prestations sociales ». Les partis socialistes ou sociaux-démocrates cherchent à minimiser les différences sociales entre les Hommes par une redistribution des biens et des revenus « du haut vers le bas » régulée par l'Etat. L'Etat est au cœur de cette approche. Il perçoit, à travers ses administrations fiscales, les ressources, les gère et verse les transferts aux personnes démunies préalablement identifiées. Les symptômes de cet Etat-providence social-démocrate sont notamment les taux d'imposition élevés sur la fortune et les revenus (par. ex. un taux maximal d'imposition du revenu pouvant atteindre jusqu'à 70 %), les recettes fiscales particulièrement élevées et une part importante d'emplois dans le secteur public, essentiellement dans l'administration publique chargée de gérer et de transférer les ressources financières allouées à la politique sociale.

Vers le milieu des années 1990, cette conception paternaliste de l'Etat et sa mise en œuvre à travers une politique sociale sous forme de « machine de redistribution » a cependant atteint les limites de ce qui était finançable. Elle a

en même temps consolidé les droits aux prestations sociales, incité à la passivité, limité l'engagement du secteur privé en raison des taux élevés d'imposition et a encouragé la fuite des capitaux. Tandis que les partis socialistes de certains pays restent attachés à ce modèle, la plupart des partis sociaux-démocrates de l'Europe de l'Ouest ont abandonné, à partir du milieu des années 1990, cette version traditionnelle du modèle d'un vaste Etat-providence bureaucratique – parfois au prix de luttes internes acharnées entre les factions des traditionalistes et des modernistes, parfois aussi au prix de la désintégration, de la scission, de la perte d'identité ou d'un affaiblissement massif¹².

Les partis chrétiens-démocrates pour leur part justifient les prestations sociales en invoquant la protection de la dignité humaine individuelle qu'il s'agit de préserver indépendamment de la situation temporaire sur le marché du travail. Contrairement à la traditionnelle social-démocratie, les chrétiens-démocrates ne placent pas le nivellement des différences sociales au cœur de leur politique sociale et ne l'ont jamais fait. Leur politique sociale a pour but de soutenir temporairement les personnes en détresse sociale lorsque celles-ci ou leurs familles ne sont plus en mesure de subvenir à leurs besoins – elle s'inscrit donc dans le droit fil du principe de solidarité de l'éthique sociale chrétienne et de la conception chrétienne-démocrate de subsidiarité. Il s'agit de rendre l'Homme sans cesse capable de prendre ses propres décisions et de l'arracher à la dépendance des allocations de l'Etat et à un état de minorité.

Dans la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest, le système d'assurances sociales comprend l'assurance maladie, l'assurance dépendance, l'assurance vieillesse et l'assurance chômage. Les adhérents acquièrent le droit à la prestation par le versement des cotisations. Contrairement à la traditionnelle social-démocratie (notamment dans les pays scandinaves), les partis chrétiens-

¹² La « troisième voie » du parti travailliste sous Tony Blair, « l'Agenda 2010 » du SPD en Allemagne lancé par Gerhard Schröder ou les réformes en matière de politique fiscale, de l'emploi et de politique sociale du PvdA aux Pays-Bas sous Wim Kok, et en partie du SAP suédois sous Göran Persson sont des exemples de l'abandon des politiques traditionnelles par certains partis sociaux-démocrates en Europe de l'Ouest qui ont réussi à obtenir temporairement une croissance économique et une hausse de l'emploi par des approches peu classiques pour un parti social-démocrate. Leur politique de réformes économiques et sociales était surtout un mélange de baisses d'impôts pour encourager les investissements privés et la consommation nationale et de réductions des prestations sociales associées à des règles plus contraignantes déterminant leur octroi (« Soutenir et exiger »). La plupart des partis mentionnés ont cependant payé le prix fort pour ce changement de cap car leur électorat traditionnel n'était pas prêt à soutenir longtemps cette nouvelle orientation politique.

démocrates ne misent pas en première ligne sur les systèmes de répartition organisés par l'Etat et financés par l'impôt. Ils favorisent un système d'assurances sociales financé par les cotisations des salariés et des employeurs qui n'est d'ailleurs pas géré par l'Etat mais qui fonctionne selon le principe d'autogestion. Ce système s'inscrit également dans le cadre des principes chrétiens-démocrates de responsabilité individuelle, de décentralisation et de subsidiarité. A partir de la fin des années 1980, dans un contexte de mutation démographique, de globalisation incessante et de pression des coûts pesant sur l'économie nationale, ce système, financé à part égale par les cotisations patronales et salariales, est entré en crise. Face à cette situation et fidèles à leurs convictions mettant l'accent sur la responsabilité individuelle, les partis chrétiens-démocrates étaient parmi les premiers à introduire des éléments de régimes privés et professionnels d'assurance complémentaire (notamment dans le domaine de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse) sans pour autant sacrifier le principe de solidarité qui est l'un des principes fondamentaux de l'économie sociale de marché.

Bien que les partis chrétiens-démocrates de l'Europe de l'Ouest partagent de nombreux points communs sur les principes de la politique sociale, celle-ci varie dans les détails soulevant ainsi la question de l'efficacité d'une politique sociale (semi)-publique. Dans les domaines de la politique de l'emploi et de la politique du marché du travail, les chrétiens-démocrates allemands et autrichiens ont pendant longtemps utilisé l'argent des cotisations pour mettre en œuvre une « politique passive du marché du travail », c'est-à-dire pour la couverture prévoyance des chômeurs et la mise à la retraite anticipée, cette dernière devant surtout permettre d'« assainir le marché du travail ». Aux Pays-Bas en revanche, aussi bien les chrétiens-démocrates que les sociaux-démocrates ont mené une politique axée sur les mesures actives et d'activation telles que la formation initiale et continue ou la reconversion professionnelle de chômeurs (âgés). L'objectif était de faciliter notamment la réintégration de salariés âgés sur le marché du travail tout en mettant à profit leurs expériences professionnelles et leurs compétences sociales, sans compter le fait que les personnes actives, indépendamment de leur âge, paient des impôts et des cotisations sociales. En termes macro-économiques, il est sans aucun doute moins cher de les activer, c'est-à-dire de leur donner une chance sur le marché du travail, que de se limiter à verser des allocations de chômage. La plupart des partis chrétiens-démocrates en Europe occidentale s'est désormais ralliée, du moins en principe,

à cette approche. Leur décision n'était pas simplement motivée par des considérations d'efficacité macro-économique mais également par le fait que cette approche permet de réaliser les principes chrétiens-démocrates tels que la possibilité d'organiser sa vie dans la dignité en assumant sa responsabilité individuelle en toute liberté et sans dépendre de transferts sociaux, la capacité de subvenir à ses besoins et de faire preuve de solidarité.

« Le travail (rémunéré) n'est certes pas tout, mais sans travail et surtout sans revenu du travail tout n'est rien », comme le dit un vieil adage de la politique du marché du travail. La politique économique et sociale chrétienne-démocrate poursuit divers objectifs. Elle vise à offrir à toute personne la possibilité de s'épanouir librement sur le marché, par ex. en tant qu'entrepreneur-propriétaire et à protéger les mécanismes du marché par le biais d'un contrôle et d'un cadre réglementaire. A travers la participation sur le marché du travail, la garantie de conditions de travail humaines et la préservation des systèmes d'assurance sociale stables elle doit lui permettre de mener une vie en toute liberté, en bénéficiant de la sécurité sociale et en assumant sa responsabilité individuelle et sociale. Associant un ordre économique libéral et un ordre social solidaire, l'économie sociale de marché offre le modèle de société qui cherche à atteindre ces objectifs. Il suffit de passer en revue la genèse de la démocratie chrétienne en Europe de l'Ouest pour constater le succès considérable dans l'atteinte de ces objectifs – en dépit des fluctuations cycliques et des revers passagers quasiment inévitables en cas de régulation politique des marchés.

3.3 Politique familiale

La politique familiale met en place le cadre économique, social et culturel devant assurer aux familles le meilleur épanouissement possible. Elle est en cela marquée par une tension entre la garantie de la liberté des familles et la justice sociale et doit en même temps être durable et fiable. La Loi fondamentale, la constitution allemande, consacre un article au mariage et à la famille qui les « place sous la protection particulière de l'Etat » (Art. 6 [1], Loi fondamentale). Après la Seconde Guerre mondiale, la politique familiale s'est solidement établie comme politique transversale.

Les familles remplissent des fonctions essentielles et indispensables qui marquent l'individu et façonnent la société. Ces fonctions permettent d'assurer

la succession des générations, comprennent des missions essentielles d'éducation et d'enseignement, permettent de subvenir aux besoins essentiels des membres de la famille et de renforcer la solidarité entre les générations. Pour la politique familiale en tant que politique sociétale il est particulièrement important que les relations entre les parents tout comme les relations parents-enfants soient en harmonie avec les structures de l'ordre social dans lequel elles évoluent. C'est d'ailleurs à juste titre que la loi allemande relative à l'aide aux enfants et à la jeunesse offre aux parents des services de conseil en matière de vie conjugale qui contribuent à instaurer une vie familiale harmonieuse et équilibrée.

Au cours des dernières années, la famille et la politique familiale, considérées auparavant comme un domaine politique mineur, ont été placées au centre de l'intérêt politique. La politique familiale menée actuellement par la CDU est elle aussi une réponse aux changements sociétaux. Les profonds changements démographiques, les transformations des structures familiales et la conception qu'ont les familles d'elles-mêmes ainsi que les diverses conceptions culturelles et ethniques du vivre ensemble en famille lancent de nouveaux défis à la politique familiale.

Pour l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne la famille existe partout où les parents assument leur responsabilité pour les enfants et vice-versa, elle réunit par conséquent toutes les générations. Le mariage est le modèle chrétien-démocrate de l'union entre un homme et une femme. La CDU respecte toutefois la décision des personnes qui mènent à bien leur projet de vie au sein d'autres formes d'union.

Avec sa conception de la famille, la CDU se démarque d'autres partis car elle attribue clairement la responsabilité de l'éducation et de l'instruction des enfants aux parents et fonde sa vision de la famille sur le principe de subsidiarité. Pour la plupart des personnes, la famille est synonyme de sécurité, de protection et de confiance. Elle constitue généralement le premier lieu où les enfants découvrent le sens de la communauté et le sentiment d'appartenance avec toutes les valeurs qui s'y rattachent, telles que l'amour du prochain et la solidarité. Au sein des familles, on acquiert ce qui est aussi indispensable à la cohésion de la société dans son ensemble.

Selon la conception chrétienne-démocrate, l'Etat n'est pas le seul pourvoyeur de prestations familiales. Celles-ci doivent être fournies par un

dispositif pluraliste d'organismes publics, ecclésiastiques et privés qui sont en mesure de fournir une offre et des activités multiples pour essayer de répondre à la diversité des besoins vitaux des familles. La politique familiale se reflète également dans les systèmes de soutien, de prévoyance et complémentaires qui l'entourent. Elle comprend aussi bien des mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics que les activités d'organismes, d'associations et d'initiatives privés.

La famille est aussi le lieu où nous façonnons et vivons les valeurs fondamentales de notre société. La politique familiale est par conséquent toujours aussi une politique d'avenir. Face aux mutations profondes de la réalité sociétale des familles, la CDU propose une politique familiale durable qui tient compte de l'évolution des besoins des familles et améliore les conditions générales qui permettent de vivre une vie de famille. Dans cet objectif, elle a transformé et renforcé, au cours des dernières années, certaines prestations et a introduit de nouveaux dispositifs censés produire de meilleurs effets.

Jusqu'à présent la politique familiale se voulait une partie de la politique sociale de l'Etat. Pendant cinq décennies elle a appliqué et intégré la « règle des trois » selon laquelle 1) l'Etat 2) doit donner à l'ensemble des familles 3) plus d'argent – de préférence de la même manière à toutes. Cette conception de la politique familiale s'inscrivait dans une logique commune d'Etat social qui mobilisait des moyens financiers considérables mais qui était décriée par les principaux acteurs. Face aux mutations profondes liées aux changements démographiques, à un monde du travail en évolution, aux conceptions culturelles multiples de la famille et aux exigences accrues en matière d'enseignement et d'éducation, une politique familiale axée sur l'avenir doit se repositionner.

Attachée aux valeurs traditionnelles et favorable à un changement conçu sur la base de valeurs, la CDU s'engage tout particulièrement en faveur d'une politique familiale et d'une promotion de la famille qui visent le long terme. Les **transferts financiers**, la **politique temporelle** et le **développement des infrastructures** constituent pour la CDU les trois volets d'une politique familiale durable qu'elle a consolidés au cours des dernières années. Outre l'augmentation des *allocations familiales*, l'Allemagne a introduit au début de l'année 2007 *l'allocation parentale*, un pilier important d'une politique familiale

moderne et durable¹³. Après la naissance d'un enfant, cette allocation doit permettre de débiter la vie familiale avec ce nouveau membre de la famille dans de bonnes conditions. L'allocation parentale a remplacé l'ancienne allocation d'éducation dont bénéficiaient surtout les familles à faible revenu ayant un revenu annuel brut inférieur à 30.000 euros. Grâce à l'introduction récente de l'allocation parentale, la politique familiale bénéficie aujourd'hui à l'ensemble des familles.

Le facteur *temps* est un autre pilier essentiel d'une politique familiale durable, car les familles doivent pouvoir trouver du temps à passer ensemble. Ne pas avoir de temps pour les enfants est une des principales raisons qui pousse les personnes à renoncer à fonder une famille et à avoir des enfants et qui explique les nombreux échecs et ruptures que vivent les familles de nos jours. Les structures temporelles ont changé et les familles sont aujourd'hui confrontées à des défis importants et multiples. Les anciens « emplois normaux » avec des horaires de travail réguliers se font de plus en plus rares et les horaires ont connu une flexibilisation accrue. A cela s'ajoute le fait que les services d'aide aux familles ne sont pas conçus pour satisfaire les besoins d'une société des services soumise aux exigences de flexibilité et que les écoles et les structures d'accueil de la petite enfance sont insuffisamment préparées au nombre croissant de mères actives. Les personnes âgées ont eux-aussi de plus en plus besoin de soins et leur prise en charge demande du temps, obligeant parfois leurs proches à renoncer provisoirement à une activité professionnelle pour pouvoir prendre en charge la personne âgée à domicile. Un dispositif introduit en 2007 permet aux salariés de prendre un congé non rémunéré de six mois pour s'occuper d'un proche en situation de dépendance tout en ayant la possibilité de retrouver leur emploi à l'issue de cette période (congé de soutien familial).

Promouvoir une planification du temps compatible avec une vie familiale est une tâche complexe. Elle implique l'ensemble des structures temporelles

¹³ L'allocation familiale est payée indépendamment du revenu familial. Le montant de l'allocation est fixé en fonction du nombre d'enfants. Elle s'élève à 184 euros par mois pour les deux premiers enfants, à 190 euros pour le troisième et à 215 euros à partir du quatrième enfant. Les allocations familiales sont versées pour tous les enfants jusqu'à leurs 18 ans. La limite d'âge est de 25 ans pour les enfants qui suivent une formation ou des études et de 21 ans pour les « enfants » au chômage. Le montant de l'allocation parentale est égal à 67% du revenu mensuel net dans la limite d'un maximum de 1.800 euros et avec un montant minimal de 300 euros. Le montant minimal est versé aux parents inactifs en supplément du revenu familial antérieur. L'allocation parentale est versée au père et à la mère pour une durée maximale de 14 mois que les parents se partagent comme ils l'entendent.

dans le secteur privé, la société et l'administration. A côté d'une activité à temps partiel pour des raisons familiales, de la promotion du travail à domicile et d'autres instruments, le *congé parental*, qui est une composante de l'allocation familiale, est un élément essentiel de cette politique temporelle qui permet de concilier activité professionnelle et famille.¹⁴

L'infrastructure constitue le troisième pilier d'une politique familiale durable. Le *développement des structures d'accueil de jour pour les enfants* contribue considérablement à mieux concilier famille et activité professionnelle et à améliorer l'éducation de la petite enfance. Entrée en vigueur en décembre 2008, la loi sur la promotion de l'enfance prévoit d'offrir d'ici 2013 une place en structure d'accueil pour un tiers des enfants de moins de trois ans partout en Allemagne. Environ un tiers de ces nouvelles places sera créé dans les structures d'accueil de jour. La loi prévoit également que chaque enfant ayant atteint l'âge d'un an aura droit, à partir de 2013, à une place dans une structure d'accueil de jour ou chez une assistante maternelle. L'éducation et l'accueil des enfants en bas âge instaurent une égalité des chances et développent les capacités sociales. Les institutions d'accueil d'enfants se considèrent à juste titre également comme institutions d'enseignement.

Parmi les dispositifs du troisième pilier qui est l'infrastructure, la politique familiale chrétienne-démocrate a également mis en place les *maisons intergénérationnelles*. Jusqu'à présent 500 maisons intergénérationnelles ont vu le jour sur tout le territoire allemand. Elles permettent d'expérimenter activement le « vivre ensemble » de plusieurs générations. Le programme d'action « Maisons intergénérationnelles » est innovant autant en termes de contenu que de méthodes. Il crée un réseau de voisinage par la mise en place de services destinés aux familles et à un public intergénérationnel. Le programme suit une approche inédite par une mise en réseau avec le tissu économique local et encourage une qualification mutuelle en associant des salariés et des bénévoles. La politique familiale chrétienne-démocrate réagit par ces mesures aux changements démographiques.

¹⁴ La durée maximale du congé parental est de 14 mois après la naissance de l'enfant. Au cours de cette période, la famille perçoit l'allocation parentale qui contribue à son autonomie économique. Les parents peuvent se partager le congé parental. La durée maximale dont peut bénéficier un des parents est de 12 mois. La durée est allongée de deux mois si l'autre conjoint participe à l'éducation de l'enfant pendant cette période (appelé « mois des pères »). Les parents isolés ont droit aux 14 mois en raison de leur situation monoparentale.

3.4 Politique environnementale

Le modèle chrétien-démocrate de politique environnementale vise la **préservation de la Création**. Faisant partie de la Création, l'homme est responsable de la nature et de l'environnement. Assumer cette responsabilité signifie concevoir une politique capable de préserver les fondements naturels de la vie. La génération actuelle doit préserver et léguer aux générations futures un monde vivable. Nos descendants ont droit à un environnement sain et à un pays qui leur offre une bonne qualité de vie. Nous n'avons pas le droit de restreindre leurs perspectives de vie par notre mode de vie actuel. Ce principe de durabilité est un objectif chrétien et conservateur et fait partie intégrante de la politique chrétienne-démocrate. Préserver les fondements naturels de la vie est un acte de liberté assumé. Celui qui détruit à l'instant présent les fondements naturels de la vie porte atteinte à la solidarité intergénérationnelle.

Pendant des décennies, les pays industrialisés se sont offert une prospérité acquise au détriment de la nature. Face aux dommages environnementaux évidents, apparus dans les années 1970, la CDU a inscrit, dès 1978, la préservation des fondements naturels de la vie dans son programme fondamental. Après l'accession de Helmut Kohl à la chancellerie en 1982, la protection de l'environnement est devenue un domaine d'action prioritaire du gouvernement fédéral : Sous le gouvernement de Helmut Kohl, l'Allemagne s'est dotée d'un ministère de l'environnement, elle a introduit la gestion du cycle de vie des matières et des déchets et a mis en place une politique internationale de protection du climat.

Le mode de gestion économique et de consommation peu économe en ressources pratiqué par les pays industrialisés ne peut être un critère valable d'un développement durable. Les pays industrialisés doivent changer leur mode de vie afin de servir d'exemple à d'autres pays qui connaissent actuellement une dynamique de développement et où un nombre toujours croissant de personnes aspire à participer à la prospérité.

La technologie au service de la protection de l'environnement

L'idée de changer le mode de vie en se privant de certaines choses rencontrera probablement peu d'approbation au sein de la société et se soldera par conséquent par un succès très limité. Une protection de l'environnement porteuse d'avenir cherche en revanche à mettre à profit le progrès technique

et les innovations qui en découlent afin de réduire les dégâts environnementaux.

L'utilisation et le développement de technologies respectueuses de l'environnement qui contribuent à préserver les ressources naturelles sont par conséquent un pilier incontournable de la politique environnementale chrétienne-démocrate. L'homme a la possibilité et le devoir d'utiliser de façon moralement responsable ce qu'il est en mesure de réaliser techniquement. En relevant ce défi, il affirme la grandeur de sa destinée en tant que créature de Dieu. Il est doté de la force nécessaire pour réaliser les progrès techniques qui lui permettent de satisfaire les exigences sociales et écologiques.

C'est également valable pour le domaine du transport. La mobilité est un besoin fondamental des sociétés modernes et une condition préalable au développement économique et à une prospérité largement partagée. Il est possible de réduire la pollution de l'environnement par la promotion du développement de moteurs moins polluants, la mise en œuvre de mesures visant à organiser les transports afin de diminuer le trafic automobile et le renforcement des transports publics. Il s'agit en même temps de garantir la protection du climat par une utilisation plus efficace de l'énergie et un recours accru aux énergies renouvelables.

La politique environnementale dans l'économie sociale de marché

La préservation de la Création constitue un défi particulier pour la politique ordonnatrice de l'économie sociale de marché. Les deux principes constitutifs de l'économie sociale de marché, à savoir la liberté et la responsabilité, s'appliquent également à la protection de l'environnement. Une politique environnementale fondée sur la conception chrétienne de l'homme associe la volonté et la capacité individuelles à l'effort, à une protection durable de l'environnement.

L'Etat a pour mission d'organiser la protection de l'environnement par l'adoption d'un cadre réglementaire, d'obligations et d'interdictions visant à préserver les fondements naturels de la vie. Les éléments régulateurs de l'économie de marché tels que les programmes de soutien ciblés, les incitations fiscales, les taxes, les licences, les régimes de responsabilité et les engagements volontaires peuvent être autant d'instruments appropriés et adéquats de la politique environnementale.

La mise en œuvre cohérente du principe de précaution et du principe pollueur-payeur constitue le fondement de la politique environnementale chrétienne-démocrate. Il faut tout faire pour éviter les dommages causés à l'environnement, il faut les prévenir et les réduire au minimum. Lorsqu'un dommage survient, celui qui l'a occasionné est tenu de d'assumer les frais engendrés par l'élimination et la réparation des dommages écologiques.

Le développement économique et la protection de l'environnement ne s'excluent pas mutuellement. La lutte contre la pauvreté est possible grâce à la croissance économique. Une croissance économique qui tient compte de la durabilité et de la protection de l'environnement est par conséquent tout à fait souhaitable.

Dimension sociale et sociétale de la politique environnementale

La politique a pour mission d'éveiller chez le citoyen la conscience de sa responsabilité personnelle envers son environnement par le biais de l'éducation et de l'information. Le principe de subsidiarité implique que la politique environnementale chrétienne-démocrate prévoit la participation active de la société civile dans la consécration du développement durable. L'engagement des initiatives citoyennes, d'organisations écologistes et d'associations enrichit considérablement la conception et la mise en œuvre de la politique environnementale.

La politique environnementale peut en même temps favoriser la participation des citoyens aux processus politiques et promouvoir ainsi la démocratisation. Les mouvements citoyens d'Europe centrale et d'Europe de l'Est à l'origine du tournant démocratique de 1989/90 sont au départ généralement issus d'initiatives de protection de l'environnement qui associaient de plus en plus leurs exigences aux appels en faveur de réformes politiques.

Dimension de politique étrangère et de développement de la politique environnementale

La pollution de l'environnement et les dommages causés à l'environnement dépassent les frontières nationales et régionales. L'humanité prend de plus en plus conscience qu'elle partage une communauté de risques internationale dans ses efforts pour préserver les fondements naturels de la vie ce qui exige une collaboration étroite à l'échelle internationale. La politique

internationale de lutte contre le changement climatique des Nations Unies en est un exemple.

Les pays pauvres et les pays riches doivent adopter ensemble des mesures internationales de protection de l'environnement. La prévention internationale des atteintes à l'environnement et la solution aux problèmes de développement forment un tout indissociable. La politique de protection de l'environnement contribue à la justice dans le monde et constitue un élément important de la politique étrangère et de développement. Un développement économique écologiquement responsable ne peut être atteint que s'il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat international.

Informations complémentaires : les positions actuelles de la CDU sur la politique environnementale

A l'été 2008, le bureau fédéral de la CDU a adopté un document-programme sur la politique environnementale, climatique et de protection des consommateurs qui stipule les exigences suivantes :

- D'ici 2050, l'Allemagne doit couvrir plus de la moitié de ses besoins énergétiques par les énergies renouvelables.
- Réduction des émissions de CO₂ de 40% en Allemagne par rapport à 1990.
- Inclusion du transport aérien européen dans le système d'échange de droits d'émission.
- Remplacement des anciennes centrales thermiques au charbon par des installations plus modernes.
- Réduction de l'impact environnemental des transports par une taxe sur les véhicules à moteur fondée sur les émissions de CO₂, la mise en place de feux tricolores intelligents permettant d'éviter les embouteillages, le soutien au développement de moteurs moins polluants.
- Améliorer l'efficacité énergétique par l'assainissement des maisons, la modernisation des installations de chauffage et la construction écologique.
- Intensification de la gestion du cycle de vie dans le but d'éviter la production de déchets.

3.5 Politique étrangère et de sécurité

Selon la conception chrétienne-démocrate, la politique étrangère a pour mission principale de garantir la paix et la liberté dans le monde. Les thèmes prioritaires de la politique étrangère chrétienne-démocrate sont le développement et l'approfondissement de l'intégration européenne, le renforcement des relations transatlantiques et la solution de divers problèmes urgents à l'échelle internationale. Les principes fondateurs de toute activité de politique étrangère sont les valeurs communes de liberté, de démocratie et d'État de droit.

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, les démocrates chrétiens ont joué un rôle influent et de premier plan dans le processus d'unification européenne. Le chancelier fédéral Konrad Adenauer et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sont devenus les instigateurs de l'émergence d'une Europe unie et supranationale. La politique systématique d'intégration de la République fédérale d'Allemagne dans le bloc de l'Ouest et les efforts déployés par Adenauer en faveur des négociations d'intégration dépassant le cadre de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) ont abouti à la création de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1958 en vertu des traités de Rome (voir 4.1).

Dans les années 1970 et après son élection à la chancellerie fédérale au début des années 1980, le chancelier Helmut Kohl a su donner une impulsion décisive, de concert avec le président français François Mitterrand, pour approfondir l'intégration européenne. Kohl a notamment plaidé pour l'adoption d'une constitution européenne. Il lui semblait primordial de placer le processus de réunification allemande dans le contexte plus large de l'intégration européenne. En reconnaissance de ses mérites, il a reçu le titre de « Citoyen d'honneur de l'Europe » (voir 4.5).

Dans une période marquée par la multiplication des défis globaux, l'Union européenne constitue une composante essentielle de la politique étrangère chrétienne-démocrate. L'UE est non seulement associée à l'idée de paix, de prospérité et de croissance, mais elle garantit aussi davantage de liberté et de sécurité intérieure et extérieure à ses citoyens. Les valeurs communes s'accordent avec la conception de la politique étrangère défendue par les

chrétiens-démocrates. Le respect du principe de subsidiarité et d'une délimitation claire des compétences entre l'Union européenne et les Etats membres, les régions et les communes est toutefois primordial.

La politique étrangère chrétienne-démocrate soutient en outre une politique de défense européenne qui permet à l'UE de disposer de son propre potentiel militaire. Les principes fondamentaux des Traités de Rome ont jeté les bases d'une intégration européenne conçue comme un processus continu et dynamique d'approfondissement et d'élargissement. Toute décision d'élargissement requiert toutefois à chaque fois une évaluation précise et critique. Ainsi, les chrétiens-démocrates plaident pour « un partenariat privilégié » avec la Turquie au lieu d'une adhésion à l'UE car elle constitue actuellement l'instrument le plus efficace pour garantir à long terme un développement démocratique et économique en Turquie et l'émergence d'un Etat de droit.

Les Etats-Unis sont un partenaire incontournable et stratégique de l'Allemagne. Les relations transatlantiques revêtent une importance particulière notamment en raison du partage des valeurs de liberté et de démocratie. L'intérêt collectif de préserver la sécurité dans le monde constitue un autre aspect essentiel du partenariat transatlantique. L'approfondissement de l'intégration européenne ne s'oppose nullement au partenariat transatlantique ; ces deux aspects constituent, au contraire, les piliers essentiels de la politique étrangère chrétienne-démocrate. Une identité européenne n'a pas besoin d'une démarcation par rapport aux Etats-Unis mais d'un partenariat fondé sur la confiance mutuelle. L'OTAN offre par conséquent un instrument indispensable pour réaliser les objectifs communs en matière de politique de sécurité. Elle est le maillon essentiel du partenariat transatlantique.

A côté de cette « double intégration occidentale », à savoir l'intégration européenne et le partenariat transatlantique, la conception chrétienne de l'Homme constitue une autre pierre angulaire de la politique étrangère chrétienne-démocrate. Elle implique la prise de diverses positions en matière de politique étrangère par ex. en rapport avec la politique des droits de l'homme, la politique environnementale et de développement (voir également 3.4 et 3.6). La mise en œuvre des droits de l'homme dans le monde entier constitue, pour les chrétiens-démocrates, une exigence fondamentale pour préserver la liberté,

la justice et la paix dans le monde. Elle constitue de ce fait un fondement éthique essentiel pour toute activité de politique étrangère. Il est donc indispensable de créer les conditions étatiques, politiques et sociales nécessaires pour améliorer les droits de l'homme partout dans le monde – par exemple par le biais de dialogues bilatéraux sur l'Etat de droit, de mesures visant à renforcer la société civile et la promotion de la démocratie.

La protection de l'environnement – au sens de préservation de la Création – est une des préoccupations essentielles de la politique chrétienne-démocrate dont l'importance en termes de politique étrangère n'a cessé de croître suite à la mondialisation. Le changement climatique et la pollution atmosphérique ne s'arrêtent pas aux frontières nationales ; ils ne peuvent être combattus par un seul Etat mais requièrent les efforts collectifs de la communauté internationale. Ceci est notamment vrai compte tenu des diverses menaces sécuritaires pour l'Allemagne pouvant résulter de la destruction de l'environnement dans des régions lointaines.

Pour les mêmes raisons, la coopération internationale au développement motivée par la responsabilité envers nos prochains joue un rôle déterminant dans la politique étrangère chrétienne-démocrate. La communauté internationale doit s'efforcer de renforcer la dynamique économique des pays en développement, à instaurer des opportunités d'échanges commerciaux équitables et à promouvoir la sécurité sociale et l'Etat de droit. La coopération internationale au développement sert également les intérêts de l'Allemagne. Elle compte de nos jours parmi les stratégies incontournables pour stabiliser les régions en crise et fait partie intégrante d'un concept de sécurité élargi – baptisé « sécurité en réseau ». Seule une approche intégrée permettra de lutter efficacement contre les menaces mondialisées et interconnectées. Cette démarche requiert des partenariats stratégiques, politiques mais également économiques que l'aide au développement permet de faciliter et de préserver.

Ceci vaut également pour une des questions sécuritaires majeures de notre temps, à savoir la lutte contre le terrorisme international principalement islamiste. La tolérance envers les autres cultures et religions ainsi que le respect mutuel sont indissociablement liés à la foi chrétienne et imposent l'objectif d'une cohabitation pacifique et non violente avec le monde musulman qui est cependant gravement menacée par le terrorisme et le

fondamentalisme. Il est donc indispensable de combattre résolument toute forme de terrorisme et d'extrémisme violent. L'exemple de l'Afghanistan montre que pour répondre efficacement à ces défis il est tout aussi nécessaire de coordonner la mise en œuvre de moyens militaires et civils que de faire preuve de patience, de capacité d'adaptation et de détermination. Une politique chrétienne-démocrate en faveur de la paix et de la liberté dans le monde ne peut se soustraire à ces missions complexes et exige une coopération étroite avec les alliés ainsi que la volonté d'assumer un leadership politique courageux dans son propre pays.

3.6 Solidarité internationale et coopération au développement

A partir de 1961, la politique de développement s'est établie comme domaine politique autonome avec la création d'un ministère de tutelle. La politique de développement devait alors se défaire de la tradition du travail missionnaire chrétien d'une part et trouver d'autre part sa place afin de se démarquer de la politique étrangère et d'autres domaines politiques. Les principes directeurs et les orientations d'une approche autonome et chrétienne-démocrate de la politique de développement se fondaient et se fondent toujours sur l'attachement à la conception chrétienne de l'Homme et la tradition de la doctrine sociale chrétienne d'une part, et d'autre part sur la mission politique de contribuer à la mise en place du cadre international permettant de mener une vie digne de l'homme, d'instaurer les conditions pour garantir des échanges commerciaux équitables, une sécurité internationale en réseau et une politique globale de protection des ressources et du climat.

L'éthique sociale chrétienne implique un lien étroit entre le personnalisme chrétien et la solidarité internationale. Elle fonde le lien constitutif entre la personne, la subsidiarité et la solidarité qui stipule que

1. c'est toujours l'Homme en tant que personne qui est responsable de son développement personnel,
2. que l'action humaine doit toujours se fonder sur le principe de subsidiarité (la responsabilité individuelle de la plus petite unité sociale) et que
3. la solidarité comme « aide à l'auto-assistance » constitue par conséquent la base de toute politique de développement.

Le respect de la dignité de chaque individu est le principe fondateur de la politique de développement chrétienne-démocrate. Selon la conception chrétienne, la dignité de l'être humain est intangible et inaliénable. Elle sous-tend le droit à la vie et la quête de justice, de liberté et de paix dans le monde. L'égalité de tous les êtres humains et l'universalité des droits de l'homme sont des valeurs fondamentales qui impliquent autant une responsabilité morale qu'un devoir politique d'agir. Au niveau de la politique de développement ceci doit se traduire par un partenariat exempt de toute forme de paternalisme.

La solidarité suppose non seulement une aide immédiate dans une situation d'urgence mais un engagement ciblé en faveur d'un développement économique, social et écologique durable pour l'humanité entière. Il ne suffit donc pas de combattre les symptômes, une telle approche exige de s'attaquer aux causes de la pauvreté, de la faim, des maladies et du manque d'éducation. Pour offrir à l'ensemble de l'humanité un développement politique durable il est toutefois nécessaire d'instaurer un cadre qui garantit le respect de l'Etat de droit, la démocratie et l'économie de marché. Les chrétiens-démocrates soulignent dans ce contexte notamment que la bonne gouvernance implique que chacun assume sa responsabilité individuelle. Ils cherchent à promouvoir l'esprit entrepreneurial et à permettre même aux personnes démunies de se constituer une propriété. Cela exige une autodétermination politique associée à une bonne gouvernance. C'est la seule façon qui permette de mener une vie qui assure la liberté, la prospérité et la paix.

Dans une perspective chrétienne-démocrate, la politique de développement reposait certes (toujours) aussi sur des motivations altruistes, mais jamais exclusivement. Au-delà de son encastrement normatif, la politique de développement s'inscrit toujours dans le cadre des intérêts nationaux. Au cours des décennies marquées par le conflit Est-Ouest, l'opposition idéologique et politique entre les deux systèmes a également joué un rôle important. Le défi actuel consiste à veiller à ce que l'impact de la mondialisation soit compatible avec la justice sociale notamment dans les pays en développement et émergents. La réduction de la pression migratoire, l'amélioration de la sécurité dans le monde, la protection du climat et de l'environnement, les échanges commerciaux mutuels et les possibilités d'exportation ainsi que les approches consensuelles en matière de coopération internationale ne servent pas uniquement les intérêts nationaux des donateurs. La paix, un ordre

économique et social juste, la préservation de la Création et la capacité de tous les pays de la planète à affronter l'avenir répondent également aux intérêts des pays bénéficiaires.

Les chrétiens-démocrates considèrent ces deux aspects, à savoir l'engagement envers les valeurs et l'engagement envers les intérêts, comme légitimes et indissociablement liés. Ils ne peuvent être justifiés séparément l'un sans l'autre mais doivent être rapprochés. C'est grâce à son attachement aux valeurs que la politique de développement réussit toujours à éviter de verser dans l'égoïsme, la cupidité et la recherche d'un avantage apparent. Les objections fondées sur la prise en compte des intérêts nationaux permettent de se faire une idée de ce qui est réellement faisable et de ne pas perdre de vue les coûts politiques résultant de cette politique. Une politique de développement fondée sur les valeurs chrétiennes-démocrates s'efforce d'éviter le piège de jouer les « valeurs universelles » contre les « intérêts nationaux » ou d'affirmer qu'ils sont incompatibles. Les valeurs fournissent à la politique de développement des orientations pouvant déterminer aussi bien la pensée et l'action d'acteurs individuels que celles de gouvernements. Ceci n'est pas seulement vrai pour la justification de cette politique en Allemagne mais détermine également la nature de la coopération avec les pays partenaires plus ou moins développés.

Le développement est un processus global qui cherche principalement à améliorer les conditions générales de vie de la population et à renforcer les libertés individuelles. Ce sont en premier lieu les bénéficiaires de cette politique qui doivent réaliser eux-mêmes les efforts concrets de développement. Tous les efforts visant à encourager ces processus de l'extérieur doivent s'abstenir de chercher à réaliser uniquement les objectifs de ceux qui souhaitent aider mais doivent obligatoirement tenir compte des traditions, relations et identités économiques, culturelles, religieuses, écologiques et ordonnatrices des bénéficiaires de cette aide. Le dialogue est indispensable pour concilier les intérêts des uns et des autres. Dans la mesure où ce dialogue doit non seulement contribuer à améliorer la compréhension mutuelle mais fournir un outil d'aide à la décision en cas de divergences graves, il doit prendre en considération les valeurs qui ne sont pas uniquement défendues par une des parties prenantes.

La politique de développement ne peut être conçue selon des critères exclusivement techniques, monétaires ou quantitatifs. Selon les partis chrétiens-

démocrates allemands (CDU et CSU), la justification conceptuelle et politique requiert toujours aussi un engagement en faveur des valeurs mentionnées. Dans un sens plus restreint, elle a incontestablement pour mission d'assurer à ceux qui vivent dans les pays les plus pauvres du monde et dans les pays émergents et en transition la possibilité de mener une vie digne de l'Homme dans le respect de la liberté et de l'autodétermination. Dans une perspective chrétienne-démocrate, cette mission ne peut être accomplie qu'à condition d'être définie dans un sens plus large. La politique de développement doit donc faire partie intégrante d'une politique ordonnatrice globale qui associe les pays les plus pauvres à la conception des conditions-cadre globales.

4. EMINENTS CHRÉTIENS-DÉMOCRATES EUROPÉENS

4.1 Konrad Adenauer (1876-1967)

Konrad Adenauer fut le premier chancelier de la République fédérale d'Allemagne et président de la CDU de 1950 à 1966.

Né le 5 janvier 1876 à Cologne, Konrad Adenauer est issu d'une famille de fonctionnaires catholiques. Juriste de formation, il débute sa carrière politique en 1906 en occupant le poste d'adjoint au maire dans sa ville natale rhénane. En 1917, il est élu maire de la ville de Cologne. Adenauer, qui est membre du parti catholique du Centre, occupe cette fonction jusqu'à sa destitution par les Nazis en 1933. Après de courts séjours à l'abbaye de Maria Laach et à Potsdam, il passe les années de la dictature national-socialiste à Rhöndorf près de Bonn jusqu'à son arrestation en 1944 par la Gestapo qui l'emprisonne pendant plusieurs mois. Après la libération et l'occupation de Cologne par les troupes américaines, le gouvernement militaire le nomme à nouveau, début mai 1945, maire de Cologne. En juin 1945, la Rhénanie est placée sous le contrôle de l'administration militaire britannique qui démet Adenauer en octobre 1945 de ses fonctions et lui interdit provisoirement toute activité politique.

Après cette nouvelle destitution de son poste de maire, Adenauer s'engage activement dans la création de l'Union chrétienne-démocrate. Dès le départ, il occupe un grand nombre de postes-clé au sein du parti et exerce de ce fait une influence décisive sur la structure organisationnelle et l'orientation programmatique de son parti. Très tôt déjà, il défend l'idée de faire de la CDU un parti populaire interconfessionnel rassemblant aussi bien les catholiques que les protestants. A partir de 1946, Adenauer assume les fonctions de président de la CDU de Rhénanie et de la zone d'occupation britannique ainsi que de président du groupe parlementaire de la CDU au parlement régional de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Le 1^{er} septembre 1948, il est élu président du conseil parlementaire. Dans cette fonction, il a apporté une contribution significative à l'élaboration de la Loi fondamentale de la République fédérale d'Allemagne, entrée en vigueur le 23 mai 1949.

Après les premières élections législatives du 14 août 1949, Adenauer forme un gouvernement de coalition auquel participent la CDU, sa sœur bavaroise CSU (Union chrétienne-sociale), le Parti libéral-démocrate (FDP) et

le Parti allemand (DP), un parti conservateur. Le 15 septembre 1949, Konrad Adenauer est élu premier chancelier de la République fédérale d'Allemagne, une fonction qu'il occupera pendant plus de 14 ans. Jusqu'à sa démission le 15 octobre 1963, il dirige cinq gouvernements fédéraux. Entre la création du ministère fédéral des affaires étrangères en mars 1951 et juin 1955, Konrad Adenauer cumule la fonction de chancelier fédéral avec le portefeuille du ministre des affaires étrangères.

Avec Adenauer comme candidat en tête de liste, la CDU/CSU réussit à obtenir la majorité absolue avec 50,2 % des suffrages lors des élections législatives de 1957. Du 22 octobre 1950 au 22 mars 1966, Adenauer occupe la fonction de président fédéral de la CDU dont il devient par la suite le président d'honneur. Jusqu'à sa mort, le 19 avril 1967, il est membre du Bundestag allemand.

Durant la période de 1949 à 1963, baptisée « ère Adenauer », de nombreuses décisions fondamentales en matière de politique intérieure et étrangère ont été prises qui marquent le visage de la République fédérale d'Allemagne et son orientation politique jusqu'à nos jours. En matière de politique intérieure il convient de signaler notamment la création de l'Union chrétienne-démocrate comme parti populaire interconfessionnel et démocratique, la mise en place de l'économie sociale de marché comme ordre économique et social de la République fédérale ainsi que la « péréquation des charges », à savoir l'indemnisation financière des dommages et pertes subis par les citoyens allemands du fait des destructions et des expulsions liées à la guerre. Le système de retraite dynamique indexée sur les salaires, introduit en 1957 sous Adenauer dans le but de garantir le niveau de vie à l'âge de la retraite, est toujours en vigueur. Dans le domaine de la politique étrangère, Adenauer visait à rétablir la souveraineté de la République fédérale, à l'intégrer dans la communauté des démocraties occidentales et à réaliser l'unification politique et économique de l'Europe.

Une des principales raisons de la politique d'intégration à l'Ouest menée par Adenauer était d'une part sa crainte d'une expansion soviétique et son anticommunisme viscéral mais d'autre part sa conviction que « par notre origine et nos sentiments nous appartenons au monde de l'Europe de l'Ouest », ainsi qu'il l'avait souligné dans une des premières déclarations gouvernementales.¹⁵

¹⁵ 1^{er} Bundestag allemand. Procès-verbal sténographié de la 5^{ème} réunion. Bonn 1949, p. 22-30.

Grâce à sa politique décidée d'orientation à l'Ouest, Adenauer parvient à gagner la confiance des puissances d'occupation occidentales. Le 5 mai 1955, avec l'entrée en vigueur des traités de Paris, la République fédérale d'Allemagne recouvre presque l'intégralité de sa souveraineté nationale et devient membre de l'OTAN. Cette souveraineté recouvrée s'est notamment traduite par la création de la Bundeswehr qui fut intégrée à l'OTAN et qui était (et est) soumise au contrôle parlementaire et par l'introduction du service militaire obligatoire en 1956.

A l'instar du ministre français des affaires étrangères Robert Schuman, Konrad Adenauer était un fervent défenseur du processus d'unification européenne. La Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1952, la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM) en 1958 ont vu le jour pendant les années qu'il avait passées à la tête du gouvernement allemand. La réconciliation avec la France avait été une condition *sine qua non* et faisait en même temps partie intégrante de la politique d'intégration à l'Ouest menée par Adenauer qui aboutit, début 1963, à la signature du traité d'amitié franco-allemand par Konrad Adenauer et Charles de Gaulle.

Tout comme la réconciliation avec la France, celle avec le peuple juif lui tenait particulièrement à cœur. Dans les semaines qui suivirent son élection à la tête du gouvernement, Adenauer s'est efforcé d'établir des contacts avec les représentants juifs, convaincu que les Allemands avaient l'obligation de fournir une réparation morale et financière dont le caractère ne pouvait finalement être que symbolique et qui faisait partie intégrante de la reconstruction morale de l'Allemagne et de l'édification d'un Etat de droit. Une interview avec l'éditeur de l'hebdomadaire « Allgemeine Wochenzeitung der Juden in Deutschland », datant de novembre 1949, marque le début des relations entre le gouvernement fédéral et les représentants de l'Etat d'Israël qui peinaient à s'établir. En Septembre 1952, Adenauer et Moshe Sharett, le ministre israélien des affaires étrangères, signent à Luxembourg un premier traité de réparations entre la République fédérale d'Allemagne et l'Etat d'Israël. Le 29 mars 1966, l'Allemagne avait rempli les obligations du traité de réparations et quelques mois après avoir fêté ses 90 ans Adenauer s'est rendu en mai 1966 à Israël où il a rendu visite au fondateur de l'Etat David Ben Gourion dans sa demeure privée. De par son engagement, Adenauer a réussi à faire prendre conscience de la

responsabilité particulière de l'Allemagne envers Israël qui demeure jusqu'à nos jours un élément non-négociable de la politique étrangère allemande.

Face à l'intensification du conflit Est-Ouest, Adenauer accordait la priorité politique absolue au fait de garantir la démocratie et la liberté au sein de la République fédérale d'Allemagne et d'intégrer le pays dans le camp occidental. Persuadé que la situation politique n'offrait aucune alternative acceptable à la politique d'intégration à l'Ouest, il acceptât, bon gré mal gré, que la division de l'Allemagne s'en trouve provisoirement approfondie. Adenauer n'a pas cessé de souligner qu'une réunification dans la paix et la liberté ne pouvait être obtenue que par la voie de l'intégration européenne et de l'apaisement du conflit Est-Ouest. Cela exigeait selon lui nécessairement que les pays de l'Ouest adoptent une position unie et ferme. Cette politique interallemande a trouvé sa justification historique par la chute du mur de Berlin en 1989 et la réunification de l'Allemagne en 1990.

En tant que premier chancelier allemand, Konrad Adenauer a non seulement posé les jalons du développement démocratique pacifique de la jeune République fédérale et de sa prospérité, mais sa détermination pour ancrer la République fédérale dans l'alliance des pays qui partagent les valeurs occidentales et ses efforts en faveur de la réconciliation avec les pays voisins et de l'unification de l'Europe constituent également des réalisations historiques d'une importance indéfectible.

4.2 Ludwig Erhard (1897-1977)

Ludwig Erhard fut ministre fédéral de l'économie entre 1949 et 1963, chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1963 à 1966 et président de la CDU en 1966/67.

Ludwig Erhard est né le 4 février 1897 à Fürth. Après sa scolarité et un apprentissage dans le commerce, il travaille comme commerçant dans le magasin de textile de son père. Grièvement blessé au cours de la Première Guerre mondiale à laquelle il participe comme soldat d'artillerie, il ne peut plus exercer son métier. En 1919, il entame des études en sciences économiques et en sociologie à l'École supérieure de commerce à Nuremberg. Plus tard, il intègre l'Université de Francfort/Main où il soutient en 1929 sa thèse de doctorat (Dr. rer. pol.) sous la direction de Franz Oppenheimer.

Après son doctorat, Erhard travaille d'abord comme collaborateur scientifique puis comme directeur adjoint à l'Institut d'observation économique des produits finis allemands (Institut für Wirtschaftsbeobachtung der deutschen Fertigware) à Nuremberg. Dans cette fonction, il était notamment responsable de la publication du mensuel de l'association professionnelle qui traite également des questions de politique économique d'actualité. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, ses recherches qui portaient essentiellement sur l'élaboration d'un ordre économique pour la période de l'après-guerre lui ont valu des difficultés avec le régime national-socialiste : en 1942 il est destitué de son poste de directeur adjoint de l'Institut. Erhard poursuit ses travaux en privé et termine, en 1944, son mémorandum intitulé « Le financement de la guerre et la consolidation des dettes », considéré par les milieux de la résistance allemande comme base pour la reconstruction du pays.

S'étant tenu à l'écart de toute compromission avec le régime nazi, Erhard est nommé, après la fin de la Seconde Guerre mondiale, ministre de l'économie de la Bavière par la puissance d'occupation américaine. Deux ans plus tard, de 1947 à 1948, il dirige la commission d'experts « Sonderstelle Geld und Kredit » qui a joué un rôle de premier plan dans la préparation de la réforme monétaire. En mars 1948, le Conseil économique le nomme Directeur de l'administration économique de la zone économique unifiée des zones d'occupation américaine et britannique. Dans cette fonction, il lance les préparations législatives devant permettre l'assouplissement du contingentement et la libéralisation des prix. Lorsque le 20 juin 1948 la réforme monétaire entre en vigueur dans les trois zones d'occupation occidentales en Allemagne, Erhard profite de l'occasion – sans avoir demandé l'accord préalable du Länderrat et du gouvernement militaire – pour accompagner la réforme monétaire d'une réforme économique d'envergure : il fait annoncer publiquement l'établissement d'un ordre économique libéré du contingentement, du rationnement et du contrôle des prix. Erhard était convaincu de la nécessité de cette démarche mise en œuvre en outrepassant la voie légale et son autorité politique. Si elle n'a pas eu de conséquences personnelles pour lui, il le doit à l'approbation ultérieure par le gouverneur militaire américain, Lucius D. Clay, et à la légitimation par le Länderrat, le soir même du 21 juin.

Les premiers succès de sa politique économique obtenus grâce à son élan combatif ont valu à Erhard d'être l'homme politique allemand le plus connu à la

veille des premières élections du Bundestag en 1949. Le chancelier fédéral Konrad Adenauer a convaincu Erhard de rejoindre les rangs de la CDU. La campagne électorale est marquée par la politique économique d'Erhard qui faisait partie intégrante du programme de la CDU après l'adoption des directives de Düsseldorf comme document fondateur de l'économie sociale de marché. En tant que tête de liste de la CDU du Wurtemberg-Bade,¹⁶ Erhard qui a obtenu la majorité relative des voix dans la circonscription d'Ulm/Heidenheim est élu directement au Bundestag allemand. Le 20 septembre 1949, il prête serment comme ministre fédéral de l'économie du premier gouvernement fédéral dirigé par le chancelier Adenauer.

Erhard qui occupe le poste de ministre fédéral de l'économie jusqu'en 1963 mise dès le début sur une politique basée sur une économie de marché adaptée aux conditions sociales changeantes qui accorde suffisamment de liberté aux forces du marché dont le libre jeu augmente l'efficacité économique. Par conséquent, il axe sa politique sur des approches basées sur l'économie de marché et l'instauration et le perfectionnement d'un système d'économie de marché. A part la libéralisation du commerce extérieur, il érige le principe de la concurrence par les mérites en thème clé de sa politique. La loi relative aux restrictions de concurrence (loi sur les cartels), adoptée en 1957, est pour Erhard la loi fondamentale de l'ordre économique car elle renforce la souveraineté du consommateur par l'interdiction de toute entente sur la répartition du marché visant à limiter la concurrence et constitue de ce fait la clé de voûte de l'économie sociale de marché.

Dès le milieu des années 50, les succès de sa politique lui valent la réputation d'être « le père du miracle économique allemand » : une performance économique marquée par un fort taux de croissance et d'importantes augmentations de salaires accompagnées d'une stabilité des prix ont permis d'atteindre le plein emploi et la sécurité sociale tout en préservant l'équilibre des budgets publics. Pour Erhard, ces succès ne tenaient toutefois pas d'un « miracle » mais étaient le fruit d'une idée bien réfléchie et d'une politique cohérente qu'il avait essayé de décrire de façon compréhensible dans son livre « La prospérité pour tous » (1957).

¹⁶ Le Wurtemberg-Bade était la partie nord du Land de Bade-Wurtemberg créé le 25 avril 1952.

Pour Erhard l'économie sociale de marché n'était pas simplement une théorie économique mais une éthique sociale qui établit un « lien indissociable » entre la politique économique et la politique sociale. Celui-ci se traduit par le fait que la mise en œuvre de la politique économique peut être d'autant plus réussie que le nombre d'interventions par des mesures de politique sociale et de mesures de soutien est limité. Erhard mettait constamment en garde contre « la dangereuse voie qui mène vers l'Etat-providence » à laquelle seule la liberté et la responsabilité de tout un chacun nous permettent d'échapper. Selon lui, la politique sociale ne devait pas avoir pour objectif d'assurer l'Homme dès sa naissance contre toutes les adversités de la vie. Car ce n'est qu'en garantissant un maximum de liberté, d'initiative privée et d'activité autonome que la force, la performance, l'initiative et les « meilleures valeurs humaines » d'une économie sociale de marché fondée sur l'initiative personnelle peuvent se développer pleinement.

La politique d'Erhard n'avait pour autant rien de dogmatique. Il a ainsi insisté sur le fait que même une excellente politique économique devait être complétée dans les pays industrialisés modernes par des mesures de politique sociale. Parmi ses principales mesures de politique sociale on peut citer l'introduction du régime de retraite par répartition (1957), qui s'est accompagnée d'une augmentation considérable du montant des retraites, et l'introduction de l'impôt sur le revenu progressif (1958). Erhard avait accepté l'intervention massive de l'Etat dans la politique du logement car devant l'ampleur des destructions dues à la guerre, il fallait créer progressivement les conditions d'un marché du logement qui fonctionne correctement.

La mise en œuvre des concepts d'Erhard ne s'est pas faite sans résistance ce qu'illustre notamment la grève générale de 1948 dirigée, face à une forte hausse temporaire du chômage, contre les mesures de suppression des prix imposés et des rationnements prises par Erhard comme corollaire à la réforme monétaire. Elle s'est également heurtée à la résistance massive opposée par l'industrie à sa loi sur les cartels de 1957. Même ses rapports avec Adenauer étaient marqués par des différends. La politique européenne fut une des questions conflictuelles. La création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (1951) et les Traités de Rome (1957) ont donné lieu à des controverses entre les deux principaux protagonistes de la politique allemande de l'après-guerre. Erhard accordait une importance capitale à la préservation d'une économie de marché viable et à la foi dans la force productive de la

liberté économique qu'il croyait menacées par l'institutionnalisation sans cesse croissante de l'Europe.

Pendant toute la période qu'il avait passée à la tête du ministère de l'économie Erhard était le garant de la popularité du gouvernement fédéral et donc des succès électoraux de la CDU. Lorsqu'Adenauer annonce, après les élections législatives de 1961, sous la pression de son allié libéral, le FDP, sa démission vers le milieu de la législature, la CDU désigne Erhard comme son successeur. Le 16 octobre 1963, il est élu deuxième chancelier de la République fédérale d'Allemagne par le Bundestag.

La période du chancelier Erhard à la tête du gouvernement est considérée comme moins réussie. Dans les rangs de la CDU on lui reproche entre autres sa politique privilégiant les relations transatlantiques tenue pour responsable du refroidissement des relations franco-allemandes. Au niveau de la politique intérieure, Erhard souhaite lancer des réformes, instaurer un climat intellectuel plus ouvert dans la société à laquelle il voulait imprégner un nouveau style politique. Son concept d'une « société intégrée » devant mobiliser les forces d'intégration de l'économie sociale de marché afin que les intérêts organisés optent pour une attitude axée sur l'intérêt général, n'a suscité que peu d'adhésion.

En dépit de sa reconduction triomphale dans ses fonctions en 1965 (la CDU/CSU avait obtenu 47,6 pour cent des voix), Erhard ne réussit pas à sortir renforcé des élections législatives. Sa capacité de diriger est de plus en plus entamée. Sa réputation d'expert en économie s'est érodée avec les problèmes économiques et budgétaires survenus en 1966 et le début de la deuxième récession de l'après-guerre qui s'est traduite par une hausse du taux de chômage. Après les échecs cuisants de la CDU à plusieurs élections régionales, notamment le 10 juillet 1966 en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, et le retrait de son allié FDP du gouvernement, Erhard démissionne de son poste de chancelier le 1^{er} décembre 1966.

Le nom de Ludwig Erhard est surtout associé à la mise en place de l'économie sociale de marché en Allemagne. Il a posé les jalons de la politique ordonnatrice qui ont jeté la base d'un développement économique et social de la République fédérale d'Allemagne qui a suscité l'admiration internationale et qui est entré dans l'Histoire sous le nom de « miracle économique ».

Ludwig Erhard est mort le 5 mai 1977 à Bonn à l'âge de 80 ans.

4.3 Alcide De Gasperi (1881-1954)

Alcide De Gasperi était président du Conseil des ministres italien de 1945 à 1953 et secrétaire général de la *Démocratie chrétienne* de 1944 à 1946 puis à nouveau de 1953 à 1954.

Fils d'un gendarme catholique, Alcide De Gasperi naît le 3 avril 1881 à Pieve Tesino dans le Trentin, alors rattaché à l'Autriche. En 1900, il entame des études en Lettres, Philosophie et Histoire à Vienne où il obtient son doctorat en 1905. Pendant ses années d'études, Alcide de Gasperi participe déjà en citoyen actif à la vie publique de la monarchie des Habsbourgs. Agé à peine de 21 ans, il occupe le poste de président de l'association universitaire catholique trentine. Après ses études il est engagé d'abord comme rédacteur et à partir de 1906 comme directeur du journal « *Il Trentino* », l'organe du *Partito Popolare Trentino* (parti populaire du Trentin) qui milite pour une plus grande autonomie culturelle et politique des provinces italiennes.

La carrière politique d'Alcide De Gasperi débute réellement en 1911 après son élection à la Chambre des députés du Reichsrat autrichien (Conseil de l'Empire). En 1914, il est élu à la Diète tyrolienne. En tant que représentant de sa province natale, le Trentin, il milite pour plus d'autonomie mais aussi plus de démocratie et contre la politique centraliste du gouvernement de Vienne.

Après la défaite de l'empire austro-hongrois pendant la Première Guerre mondiale et le rattachement du Tyrol du Sud à l'Italie en vertu du traité de paix de Saint-Germain-en-Laye signé en septembre 1919, Alcide De Gasperi est co-fondateur du parti catholique *Partito Popolare Italiano* (Parti populaire italien). A l'issue des élections de 1921, il obtient un siège de député au parlement italien et est nommé président de son groupe parlementaire.

Dès la prise de pouvoir par Benito Mussolini en 1922, Alcide De Gasperi mène une lutte politique et un combat de journaliste contre le régime fasciste. Depuis 1923 il occupe, en plus de son poste de président du groupe parlementaire, celui de secrétaire général du *Partito Popolare Italiano* (PPI). En dépit du climat de terreur politique qui règne, De Gasperi reste intransigeant dans son opposition à Mussolini et dans sa critique du fascisme. En 1926, son journal, rebaptisé « *Il Nuovo Trentino* » après le rattachement du Trentin à l'Italie, et le PPI sont interdits. De Gasperi lui-même est arrêté en 1927 et libéré au

bout de 16 mois sur intervention de l'Eglise catholique. Il trouve refuge et un emploi à la bibliothèque vaticane à partir de 1929.

Avant la chute de Mussolini en juillet 1943, Alcide De Gasperi mène son combat dans la clandestinité. Il est membre fondateur de la **Democrazia Cristiana (Démocratie Chrétienne)** qui succède au PPI. Après la libération de Rome des troupes d'occupation allemandes par les alliés en juin 1944, il participe en tant que représentant de la **Democrazia Cristiana (DC)** comme ministre sans portefeuille à un gouvernement multipartite postfasciste. A partir de décembre 1944, il devient ministre des Affaires étrangères dans un gouvernement multipartite. Peu de temps avant, son parti l'a désigné Secrétaire Général lors du premier congrès du parti. En décembre 1945, il est nommé président du Conseil des ministres. Jusqu'à sa démission forcée à la suite d'une motion de censure votée en 1953, De Gasperi dirige plusieurs gouvernements de coalition. Il reste au total à la tête de huit cabinets. En 1951, il occupe en plus une nouvelle fois le poste de ministre des Affaires étrangères.

En tant que chef de gouvernement Alcide De Gasperi avait de nombreux défis à relever parmi lesquels : la signature du traité de paix de Paris conclu en 1947 avec les alliés, le renouveau spirituel et moral de l'Italie qui, à peine sortie de deux décennies de dictature fasciste, devait gérer l'héritage d'une guerre perdue, la reconstruction matérielle, le redressement de l'économie, le passage de la monarchie à la République introduite en 1946 à l'issue d'un référendum ainsi que l'établissement d'un Etat de droit et d'une démocratie parlementaire.

A l'instar de Konrad Adenauer, Alcide De Gasperi défend résolument une intégration occidentale de son pays et s'oppose à la position prosoviétique réclamée par les partis de gauche. Lorsque le conflit Est-Ouest débute au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il cherche le rapprochement avec les Etats-Unis et les autres démocraties occidentales. Il conduit son pays avec détermination vers l'intégration dans la communauté de défense et de valeurs occidentale. En 1949, l'Italie fait partie des membres fondateurs de l'OTAN.

Grand visionnaire d'une Europe politiquement et économiquement unie et vivant en paix, Alcide De Gasperi se bat pour le projet de l'intégration européenne. C'est à juste titre qu'il est considéré, avec Robert Schuman, Konrad Adenauer et Joseph Bech, comme l'un des pionniers du processus d'unification

européenne. Il est un des protagonistes de la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) en 1952. Alcide De Gasperi ne veut toutefois pas se contenter d'une intégration économique des pays membres, son objectif étant la création d'une communauté politique des États européens. Au cours des négociations portant sur la création de la CECA, il défend par conséquent avec succès la mise en place d'une assemblée parlementaire, précurseur du futur Parlement européen, afin de conférer une dimension politique et démocratique à la Communauté. Le projet d'une Communauté politique européenne (CPE) est lui aussi né d'une initiative de De Gasperi. Ce projet étant associé au traité de la communauté européenne de défense (CED), il est écarté en 1954 lorsque l'Assemblée nationale française refuse de ratifier le traité de la CED.

Le 11 mai 1954, Alcide De Gasperi est élu président de l'Assemblée parlementaire de la CECA. En 1952 déjà la ville d'Aix-la-Chapelle lui avait décerné le prix Charlemagne pour récompenser ses mérites pour l'unification européenne. Le 19 août 1954, De Gasperi est mort à Borgo Valsugana. Aujourd'hui encore on se souvient de lui comme d'un éminent homme politique et d'État qui a conduit l'Italie, après des années de dictature et de terreur, à (ou vers) la voie de la démocratie, de l'État de droit et du pluralisme et qui a façonné et dynamisé l'intégration européenne.

4.4 Robert Schuman (1886-1963)

Robert Schuman fut président du Conseil des ministres de 1947 à 1948 puis ministre des Affaires étrangères de la quatrième République française de 1948 à 1952.

Fils de parents catholiques aisés, Robert Schuman naît le 29 juin 1886 à Clausen, un faubourg de la ville de Luxembourg. Son père avait quitté la Lorraine après son annexion par l'Empire allemand en 1871. En 1904, Robert Schuman entame des études de droit à Bonn qu'il poursuit à Munich et Berlin. En 1910, il soutient sa thèse de doctorat à Strasbourg. Deux ans plus tard, il ouvre un cabinet d'avocat en Lorraine, à Metz. Lorsque la Première Guerre mondiale éclate en août 1914, Robert Schuman, réformé en 1908 et exempté du service militaire, est incorporé par les Allemands dans les services auxiliaires civils à Metz et Boulay.

Après le rattachement de l'Alsace-Lorraine à la France en 1919, Robert Schuman acquiert la nationalité française. Au cours de la même année, il entre sur la scène politique française. A l'issue de l'élection de la Chambre des députés en novembre 1919, Robert Schuman entre au parlement français comme député de l'*Union Républicaine Lorraine* et représentant de la Lorraine. Il a pu garder son mandat jusqu'en 1940 pour différents partis, d'abord pour l'*Entente Républicaine Démocratique* et depuis 1932 pour le *Parti Démocratique Populaire*. Au sein de la *Chambre des députés*, il participe surtout activement aux travaux de la Commission d'Alsace-Lorraine qui défend les intérêts de la région au sein de la France. De 1919 à 1927, Robert Schuman est secrétaire d'Etat parlementaire, à partir de 1927 vice-président et de 1929 à 1936 président de cette Commission.

Avant l'invasion de la France par la Wehrmacht allemande en mai 1940, Robert Schuman est nommé sous-secrétaire d'Etat aux réfugiés et rejoint le gouvernement. Après la capitulation de la France en juin 1940 et l'occupation du Nord de la France par les troupes allemandes, Robert Schuman refuse le poste de ministre qu'on lui propose au sein du gouvernement de Vichy. Il s'installe à Metz où la Gestapo l'arrête le 14 septembre 1940. En août 1942, il réussit à s'enfuir de Neustadt an der Weinstrasse en Rhénanie-Palatinat et à rejoindre la France. Jusqu'en 1944 il vit dans la clandestinité et noue des contacts avec la *Résistance*. Après la libération de la France des troupes d'occupation allemandes par les alliés, Robert Schuman prend part, en novembre 1944, à la fondation du mouvement chrétien-démocrate *Mouvement Républicain Populaire* dont il devient une des figures de proue.

En 1945 et 1946, il est membre des deux Assemblées nationales constituantes avant d'être élu, une nouvelle fois, à l'Assemblée nationale comme candidat du *Mouvement Républicain Populaire*. Il y siège comme député jusqu'en 1962. En juin 1946, Schuman est nommé ministre des finances du gouvernement provisoire. Le 24 novembre 1947, il est élu Premier ministre de la Quatrième République française, un poste dont il démissionne le 19 juillet 1948. A peine sept jours plus tard, on lui confie la direction du ministère des Affaires étrangères. Il occupe le poste de ministre des Affaires étrangères dans plusieurs gouvernements éphémères jusqu'à janvier 1953 garantissant durant cette période la continuité de la politique étrangère française. De 1955 à début 1956, Robert Schuman est ministre de la justice.

En sa qualité de ministre des Affaires étrangères Robert Schuman joua un rôle clé d'initiateur et de négociateur de l'ensemble des traités internationaux majeurs conclus au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La création du Conseil de l'Europe et de l'OTAN (1949) et la signature de la Convention européenne des Droits de l'Homme (1950) ont lieu au cours de son mandat. Robert Schuman a fait de la réconciliation avec l'Allemagne et de la création d'institutions européennes avec la participation de la République fédérale d'Allemagne, les thèmes prioritaires de sa politique étrangère. Son objectif était de garantir la paix et la liberté en Europe tout en assurant la prospérité et le bien-être. Les efforts pour intégrer la République fédérale d'Allemagne dans des organisations supranationales répondent au fort besoin de sécurité de la France face à l'Allemagne qui est né des expériences de la première moitié du siècle. Le 9 mai 1950, Robert Schuman suggère de placer l'ensemble de la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une Haute autorité commune chargée d'organiser et de réguler le marché respectif. Selon le projet français, cette organisation commune devait être ouverte à l'adhésion d'autres Etats européens, jeter les bases d'une unification économique et politique de l'Europe (de l'Ouest) et contribuer ainsi à préserver la paix sur le continent européen. Cette proposition de Robert Schuman, élaborée par Jean Monnet, le commissaire général au plan, et connue sous le nom de « plan Schuman », fut accueillie favorablement par Konrad Adenauer, les pays du Benelux et l'Italie. Le 18 avril 1951, les ministres des Affaires étrangères de France, d'Allemagne, d'Italie, de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas signent à Paris le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) qui entre en vigueur le 23 juillet 1952. La CECA, appelée également « pool charbon acier », est le noyau de l'unification européenne.

Les projets de la Communauté européenne de défense (CED) et de la Communauté politique européenne (CPE) n'ont pas vu le jour en raison de la non-ratification par l'Assemblée Nationale.

De 1958 à 1960, Robert Schuman est le président du Parlement européen qui le nomme président d'honneur après sa démission en 1960. Le 15 mai 1958, il reçoit le prix Charlemagne décerné par la ville d'Aix-la-Chapelle « en reconnaissance de ses nombreux mérites pour avoir jeté les premières bases tangibles de la fédération européenne dans le domaine politique et économique et d'un avenir commun de l'Allemagne et de la France en paix et

en sécurité ». Robert Schuman meurt le 4 septembre 1963 à l'âge de 77 ans à Scy-Chazelle près de Metz. Il est entré dans l'Histoire comme visionnaire et pionnier d'une Europe unie.

4.5 Helmut Kohl (*1930)

Helmut Kohl fut chancelier de la République fédérale d'Allemagne de 1982 à 1998 et président fédéral de la CDU entre 1973 et 1998.

Né le 3 avril 1930 à Ludwigshafen sur le Rhin, Helmut Kohl, fils d'un fonctionnaire de l'administration fiscale, grandit dans une famille catholique et conservatrice. Il s'implique dans la politique même avant de passer son baccalauréat en 1950. Il s'engage très tôt au sein de la Junge Union, l'organisme de jeunesse de l'Union chrétienne-démocrate et adhère en 1947 à la CDU. Etudiant, Helmut Kohl fait déjà carrière au sein du parti : en 1953, il devient membre du bureau de la CDU dans le district de Palatinat et en 1955, il devient membre du bureau de la section régionale du parti en Rhénanie-Palatinat.

En 1951, Helmut Kohl entame des études d'Histoire, de Sciences politiques et de droit public à Francfort et Heidelberg où il travaille de 1956 à 1958 comme collaborateur scientifique. Après avoir obtenu son doctorat (docteur ès Lettres), Helmut Kohl est élu en 1959 à la diète de la Rhénanie-Palatinat à l'âge de 29 ans, devenant ainsi le plus jeune député de la CDU. Il garde son mandat à la diète jusqu'en 1976 et y préside le groupe parlementaire de la CDU entre 1963 et 1969. En 1966, Helmut Kohl est élu président de la section régionale de la CDU en Rhénanie-Palatinat. En 1969 – au milieu de la législature – il est élu ministre-président de Rhénanie-Palatinat. Avec Helmut Kohl comme tête de liste la CDU remporte la majorité absolue des voix aux élections régionales de 1971 et 1975. Helmut Kohl occupe la fonction de ministre-président jusqu'en 1976. Une vaste réforme territoriale et administrative et des réformes en profondeur du système d'éducation, de la santé publique et du système de prévoyance sociale de Rhénanie-Palatinat comptent parmi les principales réalisations de son mandat.

En 1973, Helmut Kohl est élu président fédéral de la CDU, une fonction qu'il occupe pendant 25 ans. Sous sa direction la CDU s'est modernisée durablement et a professionnalisé son travail. Le parti a renforcé le travail programmatique, a augmenté le nombre de salariés du parti et consolidé les structures locales. La CDU, dont le nombre d'adhérents dépassait les 700.000

personnes, a réussi à intégrer des membres issus de toutes les couches sociales. Helmut Kohl a transformé la CDU en parti populaire moderne et performant.

Lors des élections législatives de 1976, Helmut Kohl, le candidat de l'Union chrétienne-démocrate à la chancellerie, a raté de peu la majorité absolue des deuxièmes voix qui déterminent le rapport de force entre les partis au Bundestag ce qui a permis à Helmut Schmidt, le candidat social-démocrate, de former un nouveau gouvernement de coalition SPD-FDP. Kohl qui est élu président du groupe parlementaire CDU/CSU devient le chef de l'opposition au Bundestag allemand. Aux élections législatives de 1980, Kohl cède sa place de candidat à la chancellerie à Franz Josef Strauß, le président de la CSU, la sœur bavaroise de son parti. Après la nouvelle victoire électorale du SPD et du FDP, Kohl reste néanmoins le chef de file de l'opposition au Bundestag. Suite à l'éclatement de la coalition entre sociaux-démocrates et libéraux, il est élu chancelier après la première réussite d'une motion de censure constructive de l'Histoire de la République fédérale d'Allemagne. Après les victoires électorales successives de 1983, 1987, 1990 et 1994, Kohl est reconduit dans sa fonction par la majorité CDU-FDP. Ce n'est qu'à l'issue des élections fédérales de 1998 qui n'ont pas permis à la CDU/CSU et au FDP de remporter la majorité au Bundestag que Helmut Kohl quitte le poste de chef de gouvernement, occupé pendant 16 ans, et renonce à la présidence du parti. En novembre 1998, le congrès fédéral du parti le nomme président d'honneur de la CDU, un poste dont il démissionne le 18 janvier 2000 suite à l'affaire des dons occultes au parti.

En 1983, dès son élection à la chancellerie, Helmut Kohl impose la double décision de l'OTAN, adoptée en 1979, qui prévoyait le déploiement de missiles nucléaires américains à moyenne portée sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne – en dépit de la forte opposition du mouvement pacifiste. Au sujet de la politique économique et ordonnatrice, il avait déjà annoncé, dans sa déclaration gouvernementale de 1982, un retour aux principes de l'économie sociale de marché. Grâce à une politique rigoureuse de consolidation budgétaire et de stabilisation, la coalition chrétienne-libérale réussit à stabiliser en grande partie les cotisations sociales jusqu'en 1989 et à réduire la quote-part de l'État dans le PIB et le taux d'inflation. Le produit intérieur brut connaît une hausse continue, le nombre de personnes actives augmente de 2,24 millions entre 1982 et 1989 et le nouvel endettement annuel régresse.

Après la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989, Helmut Kohl saisit avec détermination cette occasion historique et joue un rôle décisif dans l'achèvement de « l'unité dans la paix », l'objectif poursuivi par la CDU depuis l'époque d'Adenauer. Le 28 novembre 1989, il prend l'initiative de la politique interallemande en présentant au Bundestag son programme en dix points, un plan devant conduire par étapes à la réunification allemande. La majorité des Allemands de l'Est exprime son désir d'aboutir rapidement à la réunification, notamment à travers la victoire électorale de l'Alliance pour l'Allemagne (Allianz für Deutschland) le 18 mars 1990, date des premières et uniques élections libres à la Chambre du peuple en RDA. Le 1^{er} juillet 1990, l'union monétaire économique et sociale est établie entre la République fédérale d'Allemagne et la RDA. Le 31 août, le Traité d'unification qui règle en détail les modalités de la réunification allemande est signé. En juillet 1990, Helmut Kohl remporte une victoire décisive en matière de politique étrangère lors d'une rencontre avec Michaël Gorbatchev au Caucase au cours de laquelle celui-ci accepte que l'Allemagne réunifiée soit membre de l'OTAN. Le traité « Deux plus quatre », signé le 12 septembre 1990 entre les quatre puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale et la République fédérale d'Allemagne et la RDA, permet à l'Allemagne réunifiée de recouvrer sa pleine souveraineté. Le 3 octobre 1990, les anciens Länder de l'Est, le Mecklembourg-Poméranie occidentale, Brandebourg, Saxe-Anhalt, Thuringe, Saxe et les districts de Berlin Est, adhèrent au champ d'application de la Loi fondamentale. Helmut Kohl a atteint l'apogée de son œuvre politique. La réunification allemande est achevée.

Européen convaincu, Helmut Kohl a œuvré en faveur de l'approfondissement de l'unification européenne. Parmi les succès majeurs de sa politique européenne comptent les accords de Schengen de 1985 devant aboutir à la suppression des contrôles douaniers aux frontières internes, le traité de Maastricht instituant l'Union européenne et instaurant une Union économique et monétaire ainsi que le Traité d'Amsterdam conclu le 2 octobre 1997 en vue de réformer les structures de l'UE.

Au cours de la seconde moitié de sa législature, Helmut Kohl doit relever le défi de l'intégration de cinq nouveaux Etats fédérés dont certains étaient économiquement très faibles. L'état de l'économie est-allemande est pire que ce qu'avaient annoncé les experts et les coûts de la réunification dépassent de

loin les prévisions initiales. Les augmentations d'impôts et la hausse du nouvel endettement pour faire face aux coûts de la réunification étaient aussi inévitables que la progression du taux de chômage suite à la restructuration de l'économie est-allemande. D'importants projets de réforme proposés par la coalition chrétienne-libérale, telle que l'importante réforme fiscale de l'année 1997, ont cependant été bloqués par la majorité du SPD au Bundesrat.

En récompense de son engagement en faveur de l'unification de l'Allemagne et de l'Europe, Helmut Kohl a reçu de nombreuses décorations nationales et internationales. En Octobre 1998, il est décoré de la grand-croix de l'ordre du mérite de la République fédérale d'Allemagne avec couronne de laurier. En 1999, le président américain Bill Clinton lui décerne la « Presidential Medal of Freedom ». En décembre 1998, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE le nomment « citoyen d'honneur de l'Europe » – une distinction que seul le Français Jean Monnet, un des pères fondateurs de l'Europe, avait reçue avant lui.

4.6 Wilfried Martens (*1936-2013)

Wilfried Martens fut Premier ministre de Belgique entre 1979 et 1992 – à l'exception d'une période de huit mois au cours de l'année 1981. Il fut également de 1990 à 2013 président du Parti populaire européen (PPE).

Fils d'un petit agriculteur catholique, Wilfried Martens naît le 19 avril 1936 à Sleidinge en Flandre. Après des études de droit, l'obtention de son doctorat en droit et des études de philosophie à l'Université catholique de Louvain, il exerce, à partir de 1960, comme avocat à la cour d'appel de Gand.

Pendant ses années d'études, Wilfried Martens milite au sein du mouvement estudiantin flamand, notamment en tant que président de l'Association des étudiants flamands ». Entre 1960 et 1964, il est membre du bureau du « Mouvement populaire flamand ».

La carrière de Wilfried Martens au sein d'un parti politique débute en 1965 avec son adhésion au parti populaire chrétien belge (*Christelijke Volkspartij* - CVP) et sa nomination au sein de l'équipe de conseillers du cabinet du premier ministre Pierre Harmel. Même après la fin de la législature du gouvernement Harmel, Wilfried Martens garde sa fonction de conseiller de divers gouvernements de coalition. Depuis la fin des années 1960, il connaît

une ascension ininterrompue au sein de son parti. Après son élection à la présidence de l'organisation de jeunesse du CVP (1967) et sa réélection en 1969, il est élu président du CVP en 1972, un poste qu'il occupera jusqu'en 1979.

En sa qualité de président du CVP, Wilfried Martens organise la campagne électorale de 1974 qui se conclut par la victoire de son parti. Il est élu, pour la première fois, député à la Chambre des députés belge et conserve ce mandat jusqu'en 1991. De 1991 à 1994, Wilfried Martens est sénateur.

Nommé Premier ministre de Belgique en 1979, Wilfried Martens reste à la tête de divers gouvernements de coalition jusqu'en 1991. Parmi les principales réalisations de sa législature comptent la transformation de la Belgique d'un État unitaire en État fédéral grâce à une révision de la constitution en 1988. Il met en œuvre une série de réformes pour essayer de résoudre les problèmes économiques sans cesse croissants que connaît son pays depuis les années 1970. En tant que Premier ministre il ne cesse de s'engager en faveur du processus d'unification européenne. En 1988, il défend résolument la coopération européenne contre les attaques du Premier ministre britannique, Margaret Thatcher.

Avant sa nomination à la tête du gouvernement, Wilfried Martens s'engage déjà au niveau européen. Il joue un rôle décisif dans l'intensification de la coopération entre les chrétiens-démocrates européens et leur rapprochement organisationnel. Wilfried Martens est un des membres fondateurs du Parti populaire européen (PPE), fondé en 1976 et qu'il présida de 1990 jusqu'au octobre 2013. Après la fin de son mandat de Premier ministre en 1992 et son entrée au parlement européen (1994) il y occupe la présidence du groupe parlementaire du PPE jusqu'en 1998. Entre 1993 et 1996, Wilfried Martens préside en outre l'Union européenne des démocrates-chrétiens (UEDC) qui intègre en 1996 le PPE. Entre octobre 2000 et novembre 2001, il occupe le poste de président de l'Union mondiale démocrate-chrétienne (CDI-IDC).

Wilfried Martens a été distingué par de nombreux prix nationaux et internationaux. En récompense de son engagement en faveur de l'Union européenne (UE) il a reçu, en Espagne, le Prix européen Charles V en 1998. Wilfried Martens décéda le 9 octobre 2013 à l'âge de 77 ans à Lozèren en Belgique.

4.7 Jean-Claude Juncker (*1954)

Jean-Claude Juncker est Premier ministre du Luxembourg depuis 1995. De 1989 à 2009, il occupe en plus le poste de ministre des finances. Entre 1990 et 1995, il préside le parti populaire chrétien-social.

Fils d'un ouvrier sidérurgiste, Jean-Claude Juncker naît le 9 décembre 1954 à Redange-sur-Atter à l'Ouest du Luxembourg. Après son baccalauréat et son adhésion au parti populaire chrétien-social (CSV) en 1974, il entame en 1975 des études de droit à Strasbourg et obtient, en 1979, sa maîtrise de droit.

Au cours de ses études universitaires, Jean-Claude Juncker se démarque déjà par son engagement politique et son talent. A partir de 1979, il occupe le poste de secrétaire parlementaire du CSV. En décembre 1982, il est nommé secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité sociale. Aux élections législatives de 1984, Jean-Claude Juncker est pour la première fois élu à la Chambre des députés. Agé de 29 ans, il est alors nommé ministre du travail et ministre délégué au Budget. En Europe, Jean-Claude Juncker se fait remarquer lors de la présidence luxembourgeoise du Conseil des Communautés européennes en 1985 en présidant les Conseils « Affaires sociales » et « Budget » de la Communauté européenne (CE).

Après les élections de 1989, Jean-Claude Juncker est nommé ministre des finances et ministre du travail. Au cours de son mandat, il met en œuvre une réforme du droit luxembourgeois du travail et du droit en matière de chômage. En 1992, il soumet un projet de réforme fiscale d'envergure au Parlement qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 1993. Il joue un rôle décisif dans la réduction de la dette publique relativement faible du pays. En 1994, le Luxembourg est le seul pays qui satisfait aux critères de convergence du traité de Maastricht à respecter pour pouvoir adhérer à l'Union économique et monétaire. Depuis janvier 1990, Jean-Claude Juncker assure la présidence du CSV, un poste qu'il occupe jusqu'au début de l'année 1995. Entre 1989 et 1995, il est également gouverneur de la Banque mondiale.

En assurant la présidence du Conseil pour les affaires économiques et financières de la CE (Conseil Ecofin) en 1991, Jean-Claude Juncker joue un rôle prépondérant dans l'élaboration du Traité de Maastricht qui institue l'Union européenne (UE) et qui donne le coup d'envoi à la mise en place de l'Union économique et monétaire. En inventant le principe d'opting-out (principe

d'exemption) pour la Grande-Bretagne, il réussit à éviter l'échec des négociations sur l'Union économique et monétaire.

Après sa réélection au Parlement en 1994, on lui confie une fois de plus les portefeuilles des finances et du travail. En janvier 1995, il est élu Premier ministre suite à la nomination de son prédécesseur Jacques Santer à la tête de la Commission européenne. Jean-Claude Juncker conserve les portefeuilles qu'il occupe déjà et prend également la direction du ministère du trésor. Depuis 1995, il occupe également la fonction de gouverneur du Fond monétaire international (FMI) et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

En tant que Premier ministre, Jean-Claude Juncker mène une politique européenne engagée et active et lutte résolument contre tout assouplissement du Traité de Maastricht et des critères de convergence qu'il impose. Il s'attire l'attention de l'opinion publique internationale en décembre 1996 lorsqu'il réussit la médiation entre le président français Jacques Chirac et le chancelier allemand Helmut Kohl au sujet du pacte de stabilité et de croissance garantissant ainsi le succès du Conseil européen de Dublin. En assurant la présidence du Conseil européen au cours de la deuxième moitié de l'année 1997, il contribue largement à poser les jalons de la coopération intracommunautaire. En décembre 1997, le Conseil européen réuni à Luxembourg décide d'entamer les négociations d'adhésion avec dix pays de l'Europe de l'Est. Il lance en même temps la création d'un groupe informel, le groupe Euro-11 qui regroupe les membres de l'Union monétaire et qui est censé coordonner la politique économique et financière de la zone euro. Depuis début 2005, Jean-Claude Juncker est le premier président permanent de ce groupe rebaptisé « Eurogroupe ».

En juin 1999, le CSV sort gagnant des élections législatives et forme un gouvernement de coalition avec le Parti démocrate (DP). Le Premier ministre est reconduit dans ses fonctions. Entre 1999 et 2004, on lui confie également les portefeuilles des finances et des communications. Après son net succès électoral en 2004, le CSV forme un gouvernement avec le parti ouvrier socialiste luxembourgeois (POSL) qui avait déjà participé de 1984 à 1999 au gouvernement aux côtés du CSV. Jean-Claude Juncker est reconduit dans ses fonctions de Premier ministre, ministre des finances et ministre d'Etat.

Grâce à la médiation du Premier ministre luxembourgeois, le Conseil européen de mars 2005 sous présidence luxembourgeoise réussit à s'accorder sur une réforme du pacte de stabilité et de croissance. Il impose par ailleurs une relance de la stratégie de Lisbonne adoptée en 2000, dans le but de mettre davantage en lumière les aspects sociaux et écologiques du processus d'intégration européenne. Avant le référendum organisé le 10 juillet 2005 au Luxembourg sur la constitution européenne, qui avait auparavant déjà été rejetée par une majorité de Français et de Néerlandais, Jean-Claude Juncker défend rigoureusement et avec succès l'adoption du traité établissant une constitution pour l'Europe dans son pays.

Sans Jean-Claude Juncker le processus d'unification européenne n'aurait pas pris son ampleur actuelle. Sa persévérance et son engagement mais surtout aussi son talent de faiseur de compromis ont contribué par le passé au succès de nombreux sommets européens. Presque tous les progrès récents au niveau de l'intégration européenne ont été accomplis grâce au rôle clé joué par Jean-Claude Juncker pour qui l'unification de l'Europe est avant tout un projet de paix.

Jean-Claude Juncker est titulaire de nombreuses distinctions. En reconnaissance de son engagement en faveur d'une Europe sociale et unie, la ville d'Aix-la-Chapelle lui décerne, le 26 mai 2006, le prix international Charlemagne. Auparavant, il s'est vu décerner à plusieurs reprises le titre d'Européen de l'année, entre autres en 2003 par l'association «Werkstatt Deutschland».

4.8 Angela Merkel (*1954)

Angela Merkel, élue présidente de la CDU en avril 2000, est chancelière de la République fédérale d'Allemagne depuis novembre 2005. De 1991 à 1994, elle occupa le poste de ministre de la femme et de la jeunesse, avant de devenir en 1994 ministre de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire, un portefeuille qu'elle occupa jusqu'en 1998. Entre 1998 et 2000, elle fut secrétaire générale de la CDU.

Quelques semaines après la naissance d'Angela Merkel à Hambourg en 1954, ses parents quittent la ville hanséatique où son père avait terminé ses études de théologie pour s'installer en RDA. Son père, originaire de Berlin Est,

est nommé pasteur à Quitzow, un village près de Perleberg, par l'église évangélique de Berlin-Brandebourg, l'église évangélique régionale à laquelle il appartient. En 1957, il s'installe à Templin, une ville dans le Nord du Brandebourg, où il occupe un poste de pasteur et de directeur d'un centre pastoral de formation continue.

A l'école, Angela Merkel se distingue par ses excellents résultats, notamment en russe et en mathématique. Elle ne participe pas au rite socialiste de la Jugendweihe (la consécration de la jeunesse) de sa promotion mais reçoit sa confirmation. Après son baccalauréat en 1973, elle entame des études de physique à Leipzig qu'elle termine en 1978. De 1978 à 1989, elle travaille à l'Institut central de chimie-physique de l'Académie des sciences à Berlin où elle obtient en 1986 son doctorat en Sciences.

A l'automne 1989, Angela Merkel rejoint le Demokratischer Aufbruch DA (Renouveau démocrate), créé depuis peu et dont elle devient rapidement la porte-parole. Le 18 mars 1990 aux premières élections libres à la Chambre du peuple, le Demokratischer Aufbruch n'obtient que 0,9% des voix. La CDU-Est avec Lothar de Maizière comme tête de liste avait constitué l'alliance électorale « Alliance pour l'Allemagne » avec le DA et la Deutsche Soziale Union (DSU : Union sociale allemande) qui sort victorieuse des élections avec 41% des suffrages. Une grande coalition composée de la CDU, de la DSU, du DA, des sociaux-démocrates et des libéraux est formée. Angela Merkel devient porte-parole adjointe du premier et seul gouvernement de la RDA issu d'élections libres.

Lorsque la CDU-Est et le DA fusionnent le 1^{er}/2 octobre 1990 avec la CDU ouest-allemande, Angela Merkel devient membre de la CDU. Le 3 octobre 1990, à la réunification, sa fonction de porte-parole adjointe du gouvernement de la RDA prend fin.

Le 2 décembre 1990, Angela Merkel remporte, avec 48,5% des premières voix, la circonscription de Stralsund/ Rügen/ Grimmen aux premières élections législatives de l'Allemagne réunifiée. Le chancelier Helmut Kohl la nomme dans son cabinet comme ministre de la femme et de la jeunesse. En plus de son poste de ministre fédérale elle occupe, entre 1992 et 1993, celui de présidente du groupe de travail évangélique (EAK) de la CDU/CSU. En 1993, elle est élue présidente de la CDU régionale du Land de Mecklembourg-Poméranie occidentale.

A l'issue des élections au Bundestag de 1994, Angela Merkel est nommée ministre de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire. Quatre ans plus tard, la majorité CDU-CSU/FDP perd les élections législatives. Lors du premier congrès fédéral du parti organisé après la défaite électorale, Wolfgang Schäuble est élu en 1998 président fédéral de la CDU. Merkel devient la nouvelle secrétaire générale de la CDU et démissionne de son poste de présidente de la CDU régionale du Land de Mecklembourg-Poméranie occidentale. Au cours des mois suivants, la CDU obtient de bons résultats lors des élections régionales et réalise avec 48,7 % un excellent résultat aux élections européennes de juin 1999.

A l'issue d'une affaire de dons occultes qui a ébranlé la CDU en 1999/2000, suite à laquelle Helmut Kohl renonce à sa présidence d'honneur et Wolfgang Schäuble démissionne de son poste de président fédéral du parti, Angela Merkel est élue présidente de la CDU le 10 avril 2000.

Aux élections législatives de 2002, Angela Merkel souhaite se porter candidate de la CDU/CSU au poste de chancelier mais ne dispose pas encore de l'appui nécessaire des instances dirigeantes des deux partis. Un bon nombre de ministres-présidents CDU lui préfère le ministre-président bavarois et président de la CSU, Edmund Stoiber. Merkel le propose finalement comme candidat à la chancellerie de la CDU/CSU aux élections législatives. Il défie le chancelier sortant Gerhard Schröder et perd de justesse. Après les élections législatives, Angela Merkel occupe en 2002 le poste de présidente du groupe parlementaire CDU/CSU et succède à Friedrich Merz comme chef de l'opposition au Bundestag.

Aux élections législatives anticipées de 2005, Angela Merkel est la candidate à la chancellerie de la CDU/CSU. Le 18 septembre, la CDU/CSU obtient 35,2 % des voix et devance légèrement le SPD qui recueille 34,2% des suffrages. Il forme donc le groupe parlementaire disposant de la majorité des sièges au Bundestag. La CDU, la CSU et le SPD décident de former une grande coalition avec Merkel comme première chancelière de la République fédérale d'Allemagne. A 51 ans, elle est non seulement la plus jeune personnalité à accéder au poste de chancelier de l'Histoire de la République fédérale d'Allemagne mais elle est également la première personne issue de la RDA et la première scientifique à occuper ce poste.

En tant que chancelière de la grande coalition, Angela Merkel développe un style de gouvernement rationnel et modeste. Elle est très attachée aux bonnes relations avec les voisins polonais et français, les Etats-Unis et bien sûr l'UE. Elle insiste sur la nécessité de conclure le Traité de Lisbonne. Elle fait preuve d'un engagement ferme en faveur des droits de l'homme en recevant en 2007 le Dalaï Lama à la chancellerie en dépit du courroux de la République populaire de Chine dont le poids économique et politique ne cesse de croître.

Au premier semestre 2007, elle préside en sa qualité de chef du gouvernement allemand le Conseil de l'Union européenne et le G8. Angela Merkel a apporté une remarquable contribution à l'Union européenne qu'elle considère – avec l'amitié avec les Etats-Unis d'Amérique et Israël – comme le fondement de la politique allemande. Elle est toutefois consciente de l'importance d'un partenariat stratégique avec la Russie et de relations solides avec la Chine, l'Inde et le continent africain.

Depuis qu'elle avait été en charge du portefeuille de l'environnement, Angela Merkel s'engage pour la protection internationale du climat. En 1995, elle avait accueilli à Berlin la première conférence des Nations Unis sur les changements climatiques qui a donné le coup d'envoi à la réduction des gaz à effet de serre. La chancelière Merkel engage l'Allemagne sur la voie d'une réduction durable et rapide des émissions de CO₂. Son premier mandat de chancelière se termine sur fond de crise économique et financière mondiale.

Aux élections législatives du 27 septembre 2009, la CDU/CSU remporte avec les libéraux du FDP une majorité confortable des sièges du Bundestag (332 sur 622) qui lui permet de former une coalition chrétienne-libérale. Angela Merkel gagne sa circonscription de Stralsund – Poméranie occidentale du Nord – Rügen avec un excellent résultat de 49,3%. Le 28 octobre 2009, elle prête serment pour un deuxième mandat de chancelière allemande.

Les premiers mois du nouveau gouvernement dirigé par Angela Merkel sont placés sous le signe de l'impact de la crise économique et financière internationale. Les axes de travail prioritaires de la politique intérieure de ce deuxième mandant sont la promotion de la recherche et de l'éducation, la lutte contre la crise économique et financière, la consolidation budgétaire, la réforme du système allemand de santé et la politique énergétique.

A ce stade précoce le deuxième mandat d'Angela Merkel affiche déjà un bilan intermédiaire positif. En concertation avec les partenaires de l'UE, l'euro a pu être stabilisé, les dépôts d'épargne des particuliers sont garantis, la relance économique de l'Allemagne a commencé après la crise économique et financière internationale, et en comparaison internationale l'Allemagne peut se prévaloir d'une situation plutôt positive au niveau de la politique financière et de l'évolution du marché du travail. Le pays est sur la bonne voie pour sortir renforcé de la crise.

Depuis le 30 décembre 1998, Angela Merkel est mariée avec Joachim Sauer, un professeur de chimie à l'Université Humboldt de Berlin. Merkel a reçu le prix Charlemagne en 2008. Elle est récipiendaire de plusieurs doctorats honoris causa. Selon le classement annuel du magazine Forbes, elle est depuis 2006 la femme la plus puissante au monde. Le journal « Times » l'a également classée en 2006, 2007 et 2009 parmi les 100 personnalités les plus influentes de la planète.

5. SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

- Adenauer, Konrad. 1975. Reden 1917–1967. Eine Auswahl, édité par Hans-Peter Schwarz, Stuttgart: Deutsche Verlags-Anstalt.
- Agethen, Manfred. 2002. „Die CDU in der DDR“, in: Winfried Becker, Günter Buchstab, Anselm Doering-Manteuffel et Rudolf Morsey (éd.). Lexikon der Christlichen Demokratie in Deutschland. Paderborn entre autres: Verlag Ferdinand Schöningh, p. 109-118
- Baus, Ralf Thomas. 2001. Die Christlich-Demokratische Union Deutschlands in der sowjetisch besetzten Zone 1945-1948. Düsseldorf: Droste Verlag.
- Becker, Winfried. 2002. „Christliche Demokratie“, in: id., Günter Buchstab, Anselm Doering-Manteuffel et Rudolf Morsey (éd.). Lexikon der Christlichen Demokratie in Deutschland. Paderborn entre autres : Verlag Ferdinand Schöningh, p. 9-23.
- Buchstab, Günter et Rudolf Uertz (éd.). 2004. Christliche Demokratie im zusammenwachsenden Europa. Entwicklungen, Programmatik, Perspektiven. Freiburg i.Br. entre autres : Herder.
- Caldera, Rafael. 1977. Especificidad de la Democracia Cristiana. Caracas: Ediciones Nueva Política. Download (2002) sous: <http://www.ipf.org.ve/cristiana.pdf>.
- Christlich Demokratische Union Deutschlands. 2007. Freiheit und Sicherheit. Grundsätze für Deutschland. Das Grundsatzprogramm.
- Christlich Demokratische Union Deutschlands. 2009. „Deutschland braucht eine kompetentere Außenpolitik“. <http://www.cdu.de/doc/pdf/090306-politik-az-aussenpolitik.pdf>.
- Fogarty, Michael P. 1959. Christliche Demokratie in Westeuropa 1820-1953. Freiburg i.Br. entre autres : Herder.
- Frey, Timotheos. 2009. Die Christdemokratie in Westeuropa. Der schmale Grat zum Erfolg. Baden-Baden: Nomos.
- Gehlen, Andreas von. 2005. Europäische Parteiendemokratie? Institutionelle Voraussetzungen und Funktionsbedingungen der europäischen Parteien zur

- Minderung des Legitimationsdefizits der EU. Berlin: Freie Universität Berlin, Dissertation.
- GG (Grundgesetz für die Bundesrepublik Deutschland/ *Loi fondamentale pour la République fédérale d'Allemagne*). Nombreuses sources, par ex. Bundeszentrale für politische Bildung, Bonn.
- Hennig, Ottfried et Klaus Weigelt. 1997. „50 Jahre Christliche Demokratie in Lateinamerika“, in: Internationale Zusammenarbeit – Herausforderung für Politik und Gesellschaft, Bornheim, p. 8-17.
- Honecker, Martin. 2006. „Orientierung am Menschengerechten. Zur Entstehung evangelischer Sozialethik“, in: Die Politische Meinung, Nr. 441, août 2006, p. 9-14.
- Jung, Winfried. 1983. „Christlich-Demokratische Parteien in Lateinamerika“, in: Silke Krieger (éd.), Partner für den demokratischen Weg, Sankt Augustin: Verlag Hans Richarz, p. 35-63.
- Kalyvas, Stathis N. 1996. The Rise of Christian Democracy in Europe. Ithaca und London: Cornell University Press.
- Kleinmann, Hans-Otto. 1993. Geschichte der CDU 1945–1982. Edité par Günter Buchstab. Stuttgart: Deutsche Verlags-Anstalt.
- Koecke, Johannes Christian et Michael Sieben. 2010. Die Christlich-Demokratische Union: Grundüberzeugungen, Geschichte, Organisation. Sankt Augustin/Berlin: Konrad-Adenauer-Stiftung.
- Konrad-Adenauer-Stiftung (éd.). 1995. Kleine Geschichte der CDU. Stuttgart: Deutsche Verlags-Anstalt.
- Konrad-Adenauer-Stiftung (éd.). 2009. Les lignes directrices pour la prospérité, la justice sociale et l'économie durable. http://www.kas.de/wf/doc/kas_17025-544-3-30.pdf
- Konrad-Adenauer-Stiftung. o.J. Historische Übersicht Gründung EU. <http://www.kas.de/wf/de/71.4750/>.
- Küsters, Hanns Jürgen (éd.). 2004. Adenauer, Israel und das Judentum (Rhöndorfer Gespräche Bd. 20). Bonn: Bouvier.
- Maier, Hans. 2006. Revolution und Kirche. Studien zur Frühgeschichte der Christlichen Demokratie. München: C.H. Beck.

- Mommsen, Wilhelm (éd.). 1960. Deutsche Parteiprogramme. München: Isar-Verlag.
- Richter, Michael. 1991. Die Ost-CDU 1948-1952. Zwischen Widerstand und Gleichschaltung. Düsseldorf: Droste Verlag, 2^{ème} édition corrigée.
- Roos, Lothar. 2007. „Doctrine sociale catholique“, dans : Rolf H. Hasse, Hermann Schneider et Klaus Weigelt (éd.). Lexique de l'économie sociale de marché. La politique économique de A à Z, édition française, Konrad-Adenauer Stiftung; p. 162-165.
- Uertz, Rudolf. 2004. „Zur Theorie und Programmatik der Christlichen Demokratie“, in: Günter Buchstab und Rudolf Uertz (éd.). Christliche Demokratie im zusammenwachsenden Europa. Entwicklungen, Programmatik, Perspektiven. Freiburg i.Br: entre autres : Herder.
- Uertz, Rudolf. 2005. Vom Gottesrecht zum Menschenrecht. Das katholische Staatsdenken von der Französischen Revolution bis zum II. Vatikanischen Konzil (1789–1965). Paderborn: Schöningh.
- Vatikan. 1965. Pastorale Konstitution **Gaudium et Spes**: Über die Kirche in der Welt von heute (ici: Chapitre IV: Das Leben in der politischen Gemeinschaft). Rom: Vatikan.
- Veen, Hans-Joachim (éd.). 1983-2000. Christlich-demokratische und konservative Parteien in Westeuropa., 5 vol., Paderborn: Schöningh.
- Klaus Weigelt. 1989. „Evangelische Wirtschafts- und Sozialethik – Verständnisfragen und ordnungspolitische Bedeutung“, in: Gernot Gutmann et Alfred Schüller (éd.). Ethik und Ordnungsfragen der Wirtschaft. Baden-Baden: Nomos, p. 117-137.
- Klaus Weigelt. 1991. „Gemeinwohl und Eigennutz“, in: Die politische Meinung 264/1991, p. 77-83.
- Klaus Weigelt. 1994. „Kirche und Politik in Deutschland am Beispiel ausgewählter Denkschriften der EKD“, in: Konrad-Adenauer-Stiftung (éd.): Chrétiens – Europe – Politique. Konrad-Adenauer-Stiftung; Paris, p. 173-197.

Sites Internet

www.cdu.de (Christlich Demokratische Union Deutschlands)

www.cdu-geschichte.de

www.epp.eu (Europäische Volkspartei)

www.kas.de/wf/de/42.7 (Archiv für Christlich-Demokratische Politik)

www.konrad-adenauer.de,

www.helmut-kohl.de,

www.angela-merkel.de.

Tous les sites proposent un grand nombre de présentations, d'articles, de documents, photos, clips vidéo et audio sur la personne et la politique de Konrad Adenauer, Helmut Kohl et Angela Merkel.

6. AUTEURS ET COLLABORATEURS

Dr. Manfred Agethen est collaborateur scientifique au département principal (HA) Services scientifiques/ Archive pour la politique chrétienne-démocrate de la Konrad-Adenauer-Stiftung (KAS).

Christopher Beckmann est collaborateur scientifique au HA Services scientifiques/ Archive pour la politique chrétienne-démocrate de la KAS.

Dr. Nino Galetti est directeur du bureau du comité directeur de la KAS. Jusqu'à fin 2009, il était chargé de mission au sein de la direction Questions fondamentales du HA Coopération européenne et internationale (EIZ).

Dr. habil. Karsten Grabow est chargé de mission pour la coopération internationale entre les partis et les parlements au sein du HA EIZ.

Isabel von Griesheim est étudiante en sciences politiques et économie politique à l'Université de Heidelberg. En été 2010, elle a passé un stage au sein de l'équipe Amérique latine de la KAS.

David Jonathan Grunwald est collaborateur scientifique au HA Formation politique de la Konrad-Adenauer-Stiftung.

Christine Henry-Huthmacher est coordinatrice de la section Politique familiale au HA Politique et conseil de la KAS.

Tim Kallweit était jusqu'à fin 2009 assistant de projet au HA EIZ.

Dr. Patrick Keller est coordinateur pour la politique étrangère et de sécurité au HA Politique et conseil.

Prof. Dr. Hanns Jürgen Küsters est directeur du HA Services scientifiques/ Archive pour la politique chrétienne-démocrate de la Konrad-Adenauer-Stiftung.

Dr. Helmut Reifeld dirige la direction Questions fondamentales au sein du HA EIZ.

Matthias Schäfer dirige l'équipe Politique économique au sein du HA Politique et conseil.

Frank Spengler est directeur adjoint du département principal Coopération européenne et internationale de la KAS.

Prof. Dr. Wolfgang Stock est associé-gérant de la société Convinctet GmbH sise à Berlin.

Prof. Dr. Rudolf Uertz est collaborateur scientifique au HA Services scientifiques/ Archive pour la politique chrétienne-démocrate de la KAS.

Prof. Dr. Hans-Joachim Veen est président de la Fondation Ettersberg pour la recherche comparative sur les dictatures européennes et leur dépassement à Weimar. Entre 1983 et 2000, il était directeur d'institut et directeur de recherche à la Konrad-Adenauer-Stiftung.

Prof. Dr. Bernhard Vogel, ancien ministre-président, est président d'honneur de la Konrad-Adenauer-Stiftung depuis le début de l'année 2010, après avoir occupé à deux reprises le poste de président de la KAS (1989-1995; 2001-fin 2009). Outre ses mandats au Bundestag allemand (1965-1967), à la diète de la Rhénanie-Palatinat (1971-1988) et de Thuringe (1994-2004) et de nombreuses autres fonctions politiques, le professeur Vogel fut ministre-président des Etats fédérés de Rhénanie-Palatinat (1976-1988) et de Thuringe (1992-2003).

Klaus Weigelt était directeur de l'Académie de la KAS entre 1981 et 1992 avant d'occuper la fonction de représentant de la fondation au Venezuela et en Hongrie. Il fut également directeur du Bureau européen de la KAS à Bruxelles (1992-1998).

Reinhard Willig est responsable pays pour l'Argentine, le Brésil, le Chili et l'Uruguay et responsable des programmes régionaux Politiques sociales en Amérique latine et Etat de droit (Montevideo et Mexico DF) au sein de l'équipe Amérique latine de la KAS.

Anika Wirtz est étudiante en European Studies à l'université de Maastricht. En été 2009, elle a effectué un stage au sein de l'équipe Politique étrangère du HA Politique et conseil.



Animée par le désir de soutenir la démocratie, la liberté et la justice, la Konrad-Adenauer-Stiftung (KAS) déploie, depuis presque 30 ans, ses activités dans la région du Proche Orient et de la Méditerranée. Fondation politique éminente en Allemagne, la KAS s'engage dans la réalisation d'objectifs de politique sociale et économique dans le but de contribuer à une meilleure intégration et à la création de réseaux reliant l'Allemagne aux pays du Proche Orient d'une part, et à la promotion du dialogue euro-arabe de l'autre. Fidèle héritière des principes défendus par le premier chancelier allemand d'après-guerre Konrad Adenauer (1876-1967), la Konrad-Adenauer-Stiftung œuvre en étroite collaboration avec ses partenaires locaux pour renforcer

- > la démocratie et l'Etat de droit
 - > le développement d'une économie sociale de marché libre
 - > le dialogue euro-méditerranéen
 - > le dialogue entre les cultures et les religions

Dans le monde d'aujourd'hui, les développements politiques, sociaux et économiques ne se limitent plus aux frontières nationales mais déploient leurs effets sur une échelle transnationale, régionale et globale. Conscient de ce fait et en complétant les activités de ses bureaux nationaux, le Programme régional Proche Orient/ Méditerranée de la Konrad-Adenauer-Stiftung accorde, en collaboration avec ses partenaires, une grande priorité à l'observation, l'analyse et la promotion de la coopération régionale et nationale dans le domaine du développement. En présentant et en publiant des projets nationaux et les meilleures pratiques capables de servir d'exemples pour toute la région, la fondation encourage les échanges au niveau régional selon le leitmotiv : penser globalement – agir localement. Pour atteindre cet objectif, la Konrad-Adenauer-Stiftung organise des conférences, des réunions, des ateliers, des études de recherche et des programmes d'information en Allemagne et en Europe. Elle soutient, en outre, les étudiants aux parcours les plus prometteurs par des bourses d'études.

Dans toutes ses activités, la Konrad-Adenauer-Stiftung œuvre selon le principe du partenariat, en agissant dans le respect des principes éthiques et politiques qui sont les siens et en sachant que des réformes novatrices et des idées nouvelles ne peuvent se développer durablement qu'à condition qu'elles soient réalisées et conçues par les décideurs et les populations concernées. Ainsi et en accord avec ces principes, la Konrad-Adenauer-Stiftung a choisi de placer ses partenaires au cœur de ses activités. De concert avec ses partenaires que sont les ministères, les parlements, les universités, les groupes de réflexion, les ONG, les associations patronales, les médias et les partis politiques, elle conçoit, élabore, réalise et évalue les programmes à mettre en œuvre dans la région.

Bureau de Tunis

27, Rue de l'île de Zembra
1053 - Les Berges du lac II, Tunis
Tel. : (216) 70 01 80 80
Fax : (216) 70 01 80 99
info.Tunis@kas.de
www.kas.de/Tunisie

